JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

2eme ANNÉE — JEUDI, 8 MARS 1883 — No 5

JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant tout les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : **UNE PIASTRE** POUR LA FRANCE, **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,

EDITEUR-PROPRIETAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

Rome et l'Irlande

—

Voici la lettre du Pape au cardinal Mac-Cabe, archevêque de Dublin, que le cardinal a communiquée à ses collègues de l'épiscopat irlandais :

LÉON XIII, PAPE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons eu une preuve nouvelle de l'amour et du dévouement que vous-même et les autres prélats catholiques d'Irlande, Nos vénérables frères, professez à Notre égard, dans votre lettre du 4 octobre dernier. Cette lettre attestait votre profonde affection et votre reconnaissance pour l'intérêt que Nous prenons à la prospérité de l'Irlande, et pour les conseils qu'en vue du progrès des troubles populaires, Nous avons cru devoir donner dans Notre lettre du 1er août dernier, pour le bien de Nos chers enfants du peuple d'Irlande.

Assurément, Nous avons à vous féliciter, très cher fils, vous et les autres évêques d'Irlande, du zèle, digne de votre saint ministère, avec lequel vous vous dévouez au soin de calmer les agitations de votre patrie et de guider votre fidèle peuple ; Nous avons aussi à féliciter le peuple catholique lui-même d'accueillir vos paroles avec une obéissance empressée, de supporter les maux d'un sort malheureux dans un esprit chrétien, et de ne permettre pas que leurs plans dépassent les limites du devoir et de la religion. Mais quoique le fidèle peuple d'Irlande donne des preuves frappantes de son zèle pour la religion et de son attachement aux lois suprêmes de l'Eglise, l'état des affaires publiques exige qu'il continue d'avoir présents à l'esprit les conseils que, dans Notre affectueuse sollicitude pour son bonheur, Nous lui avons déjà donnés ; car les adhérents de sociétés funestes, ainsi que nous avons été fâché de le constater ces mois derniers, ne cessent pas d'avoir recours à des actes criminels, d'enflammer les passions du peuple, et d'adopter, en cherchant des remèdes pires que le mal, une manière de faire destinée à conduire leurs concitoyens non au salut, mais à la destruction.

Aussi le peuple fidèle doit-il être fermement convaincu que, comme Nous le lui avons déjà rappelé, l'honnêteté et l'utilité ont un seul et même signe distinctif ; que la cause nationale doit être bien distincte des projets, des plans, et des actes des sociétés secrètes ; que s'il est juste et légitime pour ceux qui sont opprimés de revendiquer leurs droits par des moyens légaux, il n'est pas permis de recourir au patronage du crime, et que la divine Providence accorde aux vertueux la jouissance des fruits de la patience et de la bonne conduite, mais soumet les méchants, après des labeurs sans profit, aux durs châtiments de Dieu et des hommes.

En vous parlant ainsi de Nos vœux ardents pour le soulagement de la foi et le bonheur de l'Irlande, Nous ne doutons pas, très chers fils, que vous et vos vénérables collègues, par vos conseils communs et votre amour fraternel, vous continuerez à tenir votre fidèle peuple à l'écart de ceux qui, conduits aveuglément par leurs propres passions, croient servir leur patrie en se plongeant dans le crime, en entraînant les autres dans cette voie perverse et en imprimant une tache déshonorante à la cause de leur pays, Nous Nous réjouissons, très cher fils, de ce que vous avez dernièrement rempli si efficacement ce devoir de votre zèle sacerdotal, alors qu'en vue des pièges et des dangers préparés à la jeunesse catholique d'Irlande, vous avez publié une lettre pastorale où vous avez publiquement signalé ces dangers, éveillé la sollicitude vigilante des fidèles, et montré tout ensemble votre souci de leur salut et votre soin des intérêts de la religion et de votre patrie.

Ces graves devoirs de la charge pastorale et les intérêts publics du peuple d'Irlande, demandent impérieusement que le clergé donne tout appui à ses évêques, et use de tous ses efforts pour apaiser les passions de tous ses concitoyens et calmer les troubles populaires. Pour l'exercice propre de cette salutaire influence du ministère sacré, surtout quand il s'agit de meetings populaires, où les affaires publiques sont chaleureusement discutées et où il s'élève des dissensions, Nous estimons sage que, adhérant strictement à vos décrets relatifs au jeune clergé, vous n'autorisiez la participation à ces meetings que des seuls ecclésiastiques dont la sagesse vous inspire toute confiance, que leur âge et leur expérience ont rendus remarquables par leur prudence, leur sagesse et leur influence, et qui par cela même sont les plus capables de guider une assemblée excitée vers qui de droit et honnête, de répondre aux fausseté des malintentionnés, et d'être les meilleurs champions des mesures judicieuses. De cette façon, le clergé constitué par vous gardien de la sécurité publique et défenseur des intérêts communs, sera d'une grande utilité dans la crise actuelle.

Enfin Nous ne pouvons en cette occasion, très cher fils, omettre de vous exprimer, à vous et à Nos vénérables frères les évêques d'Irlande appelés à partager, Nos sollicitudes, Nos sentiments particuliers d'affection et Nos éloges pour vos communs efforts employés à défendre l'éducation catholique de la jeunesse, et à conserver l'université catholique, en adoptant les plans qui vous ont paru nécessaires et avantageux pour l'établissement et la protection de la science vraie et solide, comme pour la diffusion de ses fruits.

En ce qui concerne les séminaires ecclésiastiques, que votre attention se porte principalement sur les jeunes gens aspirant à la prêtrise, afin qu'ils soient diligemment instruits en sciences utiles et en vertus, et que ceux qui se vouent aux études philosophiques soient nourris autant que possible de l'enseignement du docteur Angélique.

Priant très sincèrement le Dieu de toute miséricorde qu'il veuille, par sa puissante grâce, favoriser vos efforts, vos projets et vos actions, faire de votre clergé l'instrument puissant de sa gloire, consoler dans sa bonté votre peuple fidèle, et permettre à ceux qui ont semé dans les larmes de récolter dans la joie, Nous accordons avec amour la bénédiction apostolique, comme témoignage de Notre affection, à vous, très cher fils, à tous les évêques d'Irlande, à tout le clergé et à tous les fidèles confiés à votre charge.

Donné à Saint-Pierre, le 1er janvier 1883, la cinquième année de Notre pontificat.

LÉON XIII. PAPE.

Les rose-croix

—

M. Coquille, dans le *Monde*, de Paris, a publié sur les Rose-Croix, personnages avancés dans la Franc-Maçonnerie, un article dont nous faisons les extraits suivants :

" Le hasard fait tomber dans nos mains quelques petits volumes renfermant tout le rituel maçonnique. Ils font partie de la succession d'un ancien franc-maçon. Ils n'offrent rien qui ne soit pas connu, quant à tous les grades inférieurs. Mais ce qu'ils disent des Rose-Croix nous semble utile à connaître et sert à mieux comprendre l'esprit et la portée de la secte maçonnique.

" ...Nous avons dit que les Rose-Croix avaient leur scène mystique, parodie sacrilège des mystères chrétiens. Voici ce que nous lisons dans le dernier chapitre :

" On met, de plus, au milieu de la salle, une table couverte d'une nappe, sur laquelle il y a un pain et une coupe pleine de vin. On a soin de proportionner la grosseur du pain et la quantité du vin pour que chaque frère puisse avoir un peu des deux. On met aussi sur la table un petit papier sur lequel on écrit le mot sacré du Rose-Croix. Tout étant ainsi disposé, chacun prend en main une

baguette. Toute l'assemblée se range sur deux lignes, c'est-à-dire au nord et au midi. Les surveillants sont à la tête, et le Très Sage entre eux. Celui-ci frappe, et avertit que le Souverain-Chapitre reprend son cours et se forme. Les surveillants répètent les paroles. Puis on commence les voyages de cette manière : le Très Sage, suivi de toute l'assemblée, fait sept fois le tour du Chapitre, en commençant par le midi ; ensuite, il s'arrête en face de l'orient, fait le signe, prend le pain, duquel il rompt un petit morceau, puis le donne au premier surveillant qui est à sa droite, celui-ci en rompt aussi un morceau, et passe le pain au frère à droite, et ainsi de suite, de manière que le reste du pain arrive au second surveillant, qui le mange. Le Très Sage ayant mangé le pain, il prend le vin, en boit un peu, passe la coupe au premier surveillant, qui boit de même, et passe la coupe au frère à droite. Le premier surveillant se retourne vers le Très Sage, lui donne l'attouchement en lui disant : *Emmanuel*, et le surveillant répond : *Pax vobis !* La coupe passe, et la cérémonie se succède jusqu'au second surveillant, qui rend la coupe et donne l'attouchement au Très Sage. Celui-ci montre à toute l'assemblée qu'il n'y a plus rien dans la coupe. Puis, s'avançant à la table, il prend le papier, l'allume et le met dans la coupe. Quand le papier est complètement brûlé, le Très Sage fait le signe et dit : *Consummatum est.*"

"Quel est le mot sacré du Rose-Croix ?" C'est l'inscription de la Croix, *Inri.* Ce mot est brûlé, et c'est alors que le Très Sage s'écrie : *Consummatum est !* N'est-ce pas le symbole de l'anéantissement du catholicisme ? on ne saurait en douter.

Mariage des chrétiens en Chine

M. A. Dangy, missionnaire, écrit aux *Missions catholiques* de Lyon :

"Vous me demandez comment nos néophytes se marient en l'absence du missionnaire. Ils ne se marient pas sans tambours ni trompettes, car, en toute cérémonie chinoise, il en faut, sans compter les cymbales, les tamtams, les pétards et les canons. Mais, de plus, ils s'y préparent par la prière et en s'excitant à la contrition parfaite. Le jour venu, on porte la fiancée en palanquin rouge à la demeure de son futur. Suivie en grande pompe par sa dot, consistant en vêtements, vaisselle, literie, etc., elle arrive à la maison ou sa nouvelle famille l'attend, en habits de fête, des hommes à gauche, les dames à droite, debout en face de l'autel illuminé et garni d'images. Deux des proches parents vont ouvrir la chaise, et introduisent la jeune fille au milieu de la salle. Elle a soin de baisser sa tête recouverte d'un voile, de manière à ce qu'on lui voie à peine le visage; pendant ce temps la musique joue. Un maître de cérémonie crie : "Que les nouveaux époux viennent au milieu de la salle adorer Dieu !" Un autre répond ! "Inclinez-vous ! A genoux ! Adorez un seul Dieu souverain ! Le front jusqu'à terre ! Adorez le Dieu en trois personnes !... Qu'on lise l'acte du mariage !" Alors on lit à haute voix :

"Le... jour de la... lune du règne de l'empereur Kouang-Su, j'ose annoncer, en présence de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Dieu tout-puissant, essentiellement esprit, qui a tiré du néant le ciel, la terre, les hommes et toutes les choses ; qui, au commencement du monde, créant nos premiers parents, a institué le mariage, que Notre Seigneur Jésus-Christ a élevé à la dignité de Sacrement, représentant l'amour admirable du Sauveur et de son Eglise ; qu'un tel, ayant accompli la formalité des fiançailles avec une telle... de telle famille..., en ce jour de leur mariage, j'ose déclarer, devant Dien que tous deux, d'un seul cœur et d'une seule volonté, désirent vraiment et pour jusqu'à la mort s'unir comme mari et femme. Prosternés, nous demandons au Très-Haut de confirmer leur volonté et de les bénir, leur accordant le bonheur, la paix et l'obéisance à ses lois, afin qu'ils puissent le louer pendant toute l'éternité. *Amen.*"

"Debout ! crie alors le maître des cérémonies. Que les deux nouveaux époux, se tournant l'un vers l'autre, se saluent afin de manifester leur consentement !"

Alors le mari, s'inclinant, joint les deux mains fermées devant sa poitrine, les porte jusqu'à ses yeux, puis les redescend et les laisse tomber de chaque côté. La jeune fille, s'inclinant aussi vis-à-vis, croise ses bras l'un sur l'autre sur sa poitrine et, les agitant un peu, les laisse retomber.

"C'est ainsi que se saluent les Chinois, et c'est ainsi que les époux déclarent leur consentement. Alors tous, se tournant de nouveau vers l'autel, chantent une prière à la Sainte Trinité, le *Credo*, le psaume 127 : Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur... Après ces prières, un peu de musique. Puis un maître des cérémonie crie : "Que les nouveaux époux se tiennent droit ! Attention ! Inclinez-vous ! Adorez les cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ !

"Cela fait, la cérémonie religieuse est terminée : le marié va dîner avec les hommes, et la mariée avec les femmes ; la musique continue, mais pas de bal ; avec les petits pieds de ces dames, il leur serait difficile de danser.

"Quand le missionnaire est absent, on se contente des cérémonies que je viens de vous décrire, et, à sa prochaine visite, sans faire renouveler le consentement, il dit la messe de mariage et donne la bénédiction nuptiale. Mais, grâce à Dieu, comme nous sommes assez nombreux aujourd'hui, nous bénissons tous les mariages.

"Etant allé voir un malade à mon retour à ma station, une bonne chrétienne, la vieille Lô, me dit en riant : "Père, il y a un baptême à faire. On est venu nous apporter une petite fille enveloppée d'un chiffon, disant que, si nous n'en voulions pas on allait la jeter dans la fosse aux ordures. J'ai pensé que le Père serait heureux de faire cette bonne œuvre." Je baptisai la pauvrette, lui donnant pour patronne sainte Anne : puis je promis 400 sapèques (2 francs) par mois, à la maîtresse de la maison qui la nourrit.

"Oh ! si j'avais tout l'argent qui se gaspille en Europe, je pourrais fonder un orphelinat et recueillir des centaines de ces pauvres petites créatures de Dieu ; c'est par milliers qu'elles disparaissent ; le plus souvent on les étouffe dès leur naissance, en leur plongeant la tête dans un seau, ou en les frappant contre terre, comme on ferait pour un animal immonde."

Le dernier passage de cette lettre est une réfutation aux calomnies des feuilles libérales, qui ont osé soutenir que l'exposition des enfants en Chine était un fait faux, et que l'œuvre de la *Sainte-Enfance*, si populaire et si chrétienne, était une exploitation de la crédulité publique.

La ville de San-Francisco a été dans les ténèbres dans la nuit du 1 au 2 mars, par suite du non payement à la compagnie du gaz.

Un grand artiste

Nous avons anoncé la mort de M. G. Doré, le grand illustrateur, auteur de chefs-d'œuvre comme la *Bible illustrée*, la *Divine Comédie* du Dante (l'*Enfer* notamment), les fables de *La Fontaine*, etc.

G. Doré a aussi exécuté les dessins superbes d'un *Voyage en Espagne*, à d'un *Don Quichotte* qui est au p et mier rang de ses œuvres toutes d'ire-provisation et de brio.

Le sentiment est souvent faible, le dessin incorrect, surtout dans les compositions religieuses, mais l'imagination, la verve, l'esprit débordent dans son œuvre entière. Il exécutait ses grands dessins au pinceau et l'encre de Chine plutôt qu'au crayon Il dessinait volontiers aussi à la plume, de façon à imiter l'eau forte. Il a beaucoup contribué à perfectionner la gravure sur bois, et l'impression des planches gravées.

Doré était chrétien. Il est mort chrétiennement, et ses funérailles ont été religieuses.

Ce grand artiste avait séjourné longtemps en Angleterre. Il a illustré d'une façon splendide le *Paradis perdu* de Milton. Il travaillait en dernier lieu à une illustration de Shakespeare.

Il est mort de chagrin, âgé de 50 ans, parce que le public ne faisait pas assez de cas de ses peintures, et ne parlait que de ses dessins.

M. Doré était né à Strasbourg en 1832. Venu en 1845 à Paris pour achever ses études au lycée Charlemagne, il collabora, à 16 ans déjà, avec M. Bertall au *Journal pour rire*. En 1856 il avait donné à des journaux illustrés plusieurs dessins qui obtinrent un grand succès.

Sa réputation grandit avec celle de la légende du Juif Errant, des Essais de Montaigne, du Voyage aux Pyrénées, des Contes de Perrault. Il exécuta ensuite des illustrations qui achevèrent de lui conquérir une célébrité universelle : celles de l'Enfer du Dante, en 1861 ; de Don Quichotte, en 1863 ; de la Bible, en 1865-1866 ; des Fables de la Fontaine, en 1867 ; du Purgatoire et du Paradis, complétant la Divine Comédie ; des poèmes de Tonyson ; de la Chanson du vieux marin de Coledge ; du Londres de Louis Enault, en 1877, et du Roland Furieux en 1879.

Gustave Doré faisait aussi avec succès de la peinture et de la sculpture.

Ajoutons que la plupart des tableaux de Doré ont été achetés par une société anglaise qui en a fait une exposition permanente à Londres. C'est dans cette galerie que se trouve une des œuvres les plus grandioses du maître, la *Chute du paganisme*.

Allemagne et Vatican

Voici le texte de la lettre du 22 décembre 1882, que l'empereur Guillaume a adressée au Souverain Pontife, tel que le publie la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

"Je remercie Votre Sainteté de la "lettre qu'elle m'a écrite le 8 décembre. La bienveillance que vous "m'y témoignez me confirme dans "l'espoir que la satisfaction que vous "éprouvez, aussi bien que moi, au "sujet du rétablissement de mon "ambassade à Rome, vous engagera "à répondre par un rapprochement "plus marqué aux dispositions con"ciliantes de mon gouvernement, "dispositions qui ont permis de "pourvoir à la plupart des évêchés "vacants.

"J'estime que si ce rapprochement "se produisait pour les nominations "d'ecclésiastiques, il favoriserait en"core plus les intérêts de l'Eglise "catholique que ceux de l'Etat, en "permettant de pourvoir aux diver"ses vacances qui se sont produites "dans les rangs du clergé.

"Si je pouvais conclure des con"cessions du clergé sur ce point que "le désir d'un accord est réciproque, "je pourrais m'efforcer de soumettre "à une nouvelle délibération dans "le Landtag de ma monarchie des "lois qui, nécessaires à une époque "de lutte pour protéger les droits de "l'Etat, ne sont plus indispensables "à une époque de paix.

"Je profite volontiers de cette "occasion pour assurer de nouveau "Votre Sainteté de mon respect et "de ma différence personnels.

"GUILLAUME.

"Contre-signé : BISMARCK."

Bilan géographique de 1882

EUROPE

Nous assistons aujourd'hui à la ruine de l'empire Turc, qui s'étendait sur les trois parties de l'ancien continent, et à la disparition de beaucoup d'autres Etats musulmans ou païens en Asie et en Afrique ; tandis que l'Europe, vivifiée par le christianisme, étend ses conquêtes sur le monde entier.

L'Angleterre, psr ses innombrables colonies et son puissant commerce, couvre de son pavillon toutes les mers et toutes les côtes ; la Russie, par la multiplication rapide de sa population, menace l'Europe et se répand dans la moitié de l'Asie ; les Etats-Unis, en vertu de la même cause, jointe à un développement industriel prodigieux, domineront bientôt l'Amérique entière, et réagiront ailleurs encore peut-être ;—l'Allemagne se fortifie en Europe, et envoie au dehors de nombreux essaims qui lui préparent des appuis dans les autres parties du monde ;—la France même, bien qu'affaiblie en Europe, cherche des compensations au dehors par des annexions en Tunisie, au Tonking, au Sénégal et sur le Congo.

En dehors de ces cinq nations, avec lesquelles il faut surtout compter pour le présent et pour l'avenir du globe, il en est d'autres dont le rôle est moins actif. L'Autriche, les Etats momentanément réunis sous les lois de la soi-disant monarchie italienne, la Belgique, les Etats scandinaves, maintiennent leur position en Europe, mais ont peu d'action sur la politique étrangère. La Hollande, l'Espagne, le Portugal conservent d'importantes colonies, mais ne les agrandissent pas ; le Danemark a cédé la plupart des siennes, et la Suède a rétro dé à la France l'île Saint-Barthélemy, son unique possession extra-européenne.

La Serbie, qui eut ses rois au moyen-âge, a retrouvé son indépendance en 1878, et s'est érigée de nouveau en royaume en 1882. Elle suivait en cela l'exemple du royaume de Roumanie, créé en 1881.

La Grèce s'est agrandie, sans coup férir, de la Thessalie, province cédée par la Turquie, en vertu du traité de Berlin de 1878. C'est le prix de son abstention dans la coalition russo-roumano-serbe et monténégrine, formée contre les Turcs en 1877.

La Bosnie et l'Herzégovine restent occupées par l'Autriche, à qui elles semblent dévolues dans le partage de l'Empire ottoman.

ASIE

La Chine et le Japon, les deux plus importantes puissances indigènes de l'Asie, restent en paix avec leurs voisins.

La France fait en ce moment une expédition militaire au Tonking, qu'elle projette d'enlever plus ou moins au roi d'Annam. Celui-ci dé-

jà lui a cédé la Cochinchine, et se trouve lui même soumis, par le traité de 1874, au protectorat français.

Dans l'Asie centrale, la ville de Kandahar a été rendue par les Anglais à l'émir de Kaboul ; mais celui-ci reste lié par un traité à la politique anglaise. En même temps les Russes ont vaincu les Turcomans du Turkestan, et ont agrandi leurs frontières dans la vallée de l'Atreck, d'où ils menacent Hérat et l'Afghanistan. " L'Eléphant " moscovite et la " Baleine " britannique se trouvent donc en présence dans l'Asie centrale.

L'empire anglo-indien continue à prospérer en paix. La Perse, la Turquie asiatique et l'Arabie sont dans le *statu quo*, et ne présentent rien de particulier.

AFRIQUE

La *Tunisie*, ci-devant province turque, a été confisquée en 1881 par la France, qui y a établi officiellement son protectorat et son ingérence administrative. Le Bey du Tunis continue à régner en apparence, mais ne gouverne plus.

La France projette l'annexion de l'oasis d'*In-Çalah*, repaire de pillards, situé au sud-ouest de l'Algérie, et dépendant du Maroc. Elle étend ses relations sur le haut Sénégal jusqu'au Niger supérieur. Ses possessions du Gabon se relient avec de nouveaux postes établis à *Franceville* sur l'Ogooué, et à *Brazzaville* sur le Congo, en face des établissements de Stanley.

Stanley, le célèbre " découvreur " du Congo, qu'il a appelé Livingstone, s'occupe depuis trois ans, avec l'appui de l'Association internationale africaine, créée par le roi des Belges, à fonder sur le *Congo* des stations hospitalières et scientifiques, auxquelles se sont jointes des entreprises commerciales. On sait aussi qu'il y a des tentatives belges à *Karéma*, sur le lac Tanganyka, et des établissements allemands et anglais dans les régions voisines. Malheureusement, la mort fait de nombreu ses victimes parmi les explorateurs européens de l'Afrique centrale.

Dans la mer Rouge, et près du détroit de Bab-el-Mandeb sur les côtes abyssiniennes, les Italiens ont fondé la petite *colonie d'Assab*.

En *Egypte*, un évènement mémorable s'est accompli. Par suite d'une révolte militaire contre le khédive ou vice-roi, et à défaut d'une action efficace de la part du sultan, son suzerain, l'Angleterrre est intervenue pour rétablir l'ordre et sauvegarder les intérêts européens. De là, en août dernier, le bombardement des forts d'Alexandrie par l'amiral Seymour, l'incendie de la ville par les insurgés, l'occupation du canal de Suez et la victoire de Tell-el-Kébir (17 septembre) par le général Wolseley, suivies de la prise du Caire et de la capture d'Arabi-pacha, chef des révoltés.

Le khédive est rétabli, mais un protectorat anglais plus ou moins absolu est substitué, de fait, à la suzeraineté.

AMERIQUE

Rien à signaler dans l'Amérique septentrionale.

Le canal maritime de Panama à Colon, qui doit relier les deux Océans, est en voie d'exécution depuis trois ans, sous la direction de M. Ferdinand de Lesseps, le célèbre créateur du canal de Suez. On en promet l'achèvement pour 1888.

La guerre continue entre le Chili et le Pérou : celui-ci, vaincu, ne veut pas se soumettre. Le Chili réclame la cession de la province de Carapaca, riche en nitrates, et il a obtenu de la Bolivie, en 1881, la cession du territoire d'Aracama avec ses mines de guano et le port de Cobija.

Un traité conclu entre le Chili et la république Argentine, en 1881, délimite les deux pays par le faîte des Andes, sauf le détroit de Magellan, accordé au Chili avec la moitié occidentale de la Terre-de-Feu, et toutes les îles australes. L'Argentine conserve tout le grand versant oriental de la Patagonie.

OCÉANIE

La partie septentrionale de l'île *Bornéo* est concédée, par les rois de Bornéo et de Loulou, à une compagnie anglaise, avec droit de souveraineté absolue, moyennant une redevance pécuniaire. C'est le commencement d'une colonie anglaise, officiellement reconnue par la Couronne britannique, d'accord, paraît-il, avec la Hollande, qui possède tout le sud de cette grande île.

Les îles *Tonga* et *Samoa*, longtemps convoitées par les Allemands et les Américains, paraissent en ce moment placées sous le protectorat collectif de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Il est question de réunir à la Nouvelle-Calédonie, possession française, l'archipel voisin des *Nouvelles-Hébrides*, pour y transporter la colonie des *Nouméens récidivistes*, dont la présence pourrait nuire au développement de la première colonie.

Tels sont, dans leur ensemble, les les plus marquants qui ont modifié dans ces derniers temps, ou qui tendent à le faire, bientôt peut-être, la carte politique des cinq parties du monde.

ALEXIS M. G.

(*L'Ecole catholique*)

Noces d'Or Sacerdotales

Le 22 février dernier, Monseigneur l'Archevêque de Québec, devant une réunion de 132 prêtres, et quelques laïques, au séminaire de Ste-Anne Lapocatière, prononçait avec émotion, quelques paroles qui peuvent se résumer ainsi : La succession de Monseigneur Baillargeon, comme Archevêque de Québec, nous apportait, avec bien des sujets de crainte et d'espérance, un grand sujet de sollicitude. Le séminaire de Ste-Anne, au point de vue financier, était menacé dans son existence ; et sa grande utilité nous était connue. Alors, nous fîmes appel à notre clergé, et notre clergé répondit généreusement, suivant l'exemple d'un Vénérable prêtre, dont la fortune n'avait d'égale que sa libéralité. Donc, grâce à Dieu premièrement grâce à notre Clergé ensuite, le séminaire de Ste-Anne existe sur des bases solides, et le principal instrument de cette résurrection est le Rév. Chs. Poiré, curé de Ste-Anne, et héro de cette fête pour lequel tous les vœux demandent au Ciel de longues années sur la terre, en attendant l'éternelle récompense.

Ces paroles annonçaient la fin des fêtes du 50ème anniversaire de l'élévation au sacerdoce du Rév. Chs Poiré ; et expliquaient la part éminente prise par le Séminaire de Ste-Anne dans les témoignages de reconnaissance. J'ai dit : à l'occasion des fêtes ; car les réjouissances ont eu lieu sur trois théâtres distincts. Le couvent de Ste-Anne, le Séminaire et l'Eglise paroissiale.

Dès la veille, 21 février, arrivaient une foule de prêtres et de laïques. Chaque train de l'Intercolonial, venant de l'Est ou de l'Ouest, apportait son contingent.

La première scène de cette fête en trois actes se passa au couvent, le 21 à 1½ heures P. M. Cette maison, fondée par le Rev. C. Paradis, aujourd'hui curé de St-Anselme, encouragée ensuite par la protection du Rev. M. Poiré, ne pouvait manquer de revendiquer sa part dans les témoignages de joie et de reconnaissance. Aussi, comme tout partait du cœur, dans cette séance, où les anges, représentés par des enfants à l'âme candide, étaient les principaux acteurs. C'est là qu'un messager céleste nous apprit les détails de la vie sacerdotale du second fondateur de Ste-Anne, suivant l'expression heureuse du brillant orateur de cette fête.

N'étant encore que sous-diacre, M. le G.-V. Poiré se donna aux missions de la Rivière-Rouge. C'est là qu'il fut ordonné prêtre au commencement de 1833. Pendant 6 ans, il évangélisa les sauvages ne s'épargnant ni les fatigues intellectuelles, pour apprendre leurs idiômes, ni les fatigues corporelles, pour les suivre dans leurs nombreuses pérégrinations. Lorsque, en 1839, ses supérieurs lui confièrent la cure de St-Joseph de Lévis, il garda, comme souvenir du passé, les missions du lac Témiscamingue. Et, pendant 4 ans, chaque été, il remontait les grands fleuves, pour instruire et consoler les frères de ses anciens enfants de la Rivière Rouge, en 1843, il fut nommé à St-Joseph de la Beauce, et en 1846, à Deschambault. Après 11 ans, en 1857, on lui confia la cure de St-Anselme, qu'il laissa en 1875, pour devenir curé de Ste-Anne. L'Ange n'insista pas sur les dernières années de cette vie sacerdotale. C'est un résumé de tout ce qu'un prêtre doit à Dieu et à l'Eglise.

Nous dirons plus tard comment a été appréciée cette séance, où tout a été admiré, depuis la composition littéraire, jusqu'à la diction des élèves. Un magnifique tableau vivant, éclairé au feu de Bengal, précéda l'adresse qui devait terminer la séance.

Il était alors trois heures, et l'Intercolonial emmenait toujours des spectateurs, presque tous anciens élèves de Ste-Anne. Car chacun espérait pouvoir, à quelque titre, s'introduire dans la salle où devait se donner la principale séance de cette fête de reconnaissance. C'est alors que Sa Grandeur Mgr Langevin arriva assisté de M. le Grand Vicaire et de plusieurs chanoines et prêtres de Rimouski. Sa présence en rehaussant l'éclat de la fête, devait donner un nouvel élan à l'enthousiasme général.

A 5 heures, les élèves du Collège présentèrent une adresse à leur ex-supérieur Que pouvait dire M. George Têtu, au nom de ses disciples, sinon un seul mot, après l'énumération des vertus sacerdotales ; le mot Reconnaissance. La réponse de M. le G. V. fut heureuse, et une digression, sur les missions de la Rivière-Rouge, a fait naître chez plusieurs cette pensée : Heureux les vieillards, chez qui les jours du présent ne peuvent oublier les souvenirs du passé

A 7½ hrs la foule se pressait pour la séance du soir. La salle ne pouvait contenir que 800 spectateurs ; mais, à force de bonne volonté, tous purent être introduits. Un artiste vous dirait, comme un artiste me l'a dit, que la musique vocale et instrumentale, ne laissa rien à désirer. Mais les deux deux parties saillantes de la soirée furent, chacune dans son genre, un discours prononcé par M. Thomas Chapais, avocat, ancien élève de Ste-Anne, et un drame en trois actes « Les jeunes captifs » par les élèves du collège.

Je m'abstiendrai de commenter le discours de M. Chapais. Car j'espère, avec tous ses auditeurs, le voir publier bientôt. Ce sera là son meilleur éloge. Quant au drame, quelqu'un que je crois compétent me disait : J'ai vu beaucoup de théâtres, et je n'ai pas entendu beaucoup mieux. S'il m'eut dit : « Je n'ai pas entendu mieux » ; je me serais défié de sa sincérité ; mais « beaucoup mieux » me fait croire qu'il se réserve l'espace pour dire la vérité.

Il est plus de dix heures. Chacun laisse la salle, satisfait de ce qu'il a vu et entendu, et chacun se promet d'unir, le lendemain ses actions de grâce à celles que le vénérable prêtre doit rendre à Dieu, après 50 ans de consécration. Cette action de grâce est la célébration d'une messe, toute de recueillement, dans l'âme du célébrant ; mais toute de joie éclatante dans la piété de ses amis. Aussi, la messe Royale, harmouisée par M. Gagnon, fut-elle un succès d'exécution pour les élève Après l'Evangile, monseigneur l'Archevêque commenta ces paroles des Livres Saints : Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais je vous ai choisi moi-même, afin que vous alliez, répandant partout les fruits de vos exemples, et que ces fruits demeurent après vous. Ces paroles renferment d'une manière si frappante toute la vie du digne célébrant, que je m'abstiens de tout résumé. A qui, en effet, mieux qu'à lui s'appliquent cette élection, cette mission dans les pays lointains et dans sa patrie ; pays lointains et patrie, où se conservera le dévouement dont il a donné l'exemple.

Après le Saint Sacrifice, le bon pasteur dut recevoir les témoignages de reconnaissance de ses enfants. La paroisse de Ste-Anne Lapocatière, par l'organe du Docteur Desjardin, présenta à son vénéré pasteur sa reconnaissance pour le passé et ses vœux pour l'avenir. Puis les élèves externes de Ste-Anne, comme partie spéciale et privilégiée du troupeau, lui offrirent leurs hommages de gratitude par la voix de M. Ed. Richard. Enfin la paroisse de St-Joseph de Lévis, ayant confié ses vœux au Rév M. Cyrille Noël, fit entendre la voix de la reconnaissance.

Toutes ces adresses, dictées par des cœurs sincères, reçurent des réponses où la sincérité trahit le cœur qui aime et qui a aimé.

Enfin la fête se termina au séminaire de Ste-Anne. C'est là que, après le dîner de séparation, le Rév. M. Chs Trudel, supérieur de Ste-Anne, comparant le collège à un vaisseau qui a failli sombrer, adressa ses remerciements à M. le G. V. Poiré. Car lui seul, par son zèle et son dévouement, avait pu le remettre à flots, en donnant l'exemple au clergé. Monseigneur l'Archevêque prononça ensuite les paroles qui ont commencé ce compte-rendu. Non pas, cependant, avant un incident qui porta la joie dans tous les cœurs. Le Rév. G. V. Poiré, retournant à ses missions du Nord-Ouest, avait évoqué le souvenir de deux chênes de ces forêts lointaines. L'un est le chêne gras l'autre le chêne de brin. Le premier plus robuste et plus florissant ; mais résistant moins à la tempête. L'autre plus sec ; mais tout de fibres, que rien, sinon la hache, ne peut abattre. M. Poiré, se comparant au premier, n'espérant plus résister au tempêtes, passait le château des noces d'or au Rév. M. N. Hébert, curé de Kamouraska, qui le 13 octobre prochain, célèbrera ses noces d'or.

Comme chêne de brin, il donne des espérances pour l'avenir, que chacun souhaite voir partager par le chêne gras.—*Communiqué.*

Les canadiens ont été heureux dans les élections municipales à Montréal.

L'honorable M. J. L. Beaudry a été réélu à la mairie par une majorité de plus de 500 voix sur son adversaire M. H. Bulmer.

Les échevins élus sont MM. Laurent, Robert, Stoud et McShane M. P. P.

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

Sandwich, le 22 février.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous ai parlé, dans ma dernière correspondance, du nouvel élan imprimé à nos sociétés de Saint-Jean Baptiste, et qui a été suivi des heureux résultats que vous savez. L'idée d'un cadeau annuel, offert à une église paroissiale ou à une institution, a été parfaitement accueillie par notre clergé qui s'est rattaché plus intimement à nos sociétés, en constatant l'esprit profondément religieux qui les anime.

J'ai oublié de mentionner que plusieurs représentants des différentes sociétés du comté étaient venus se joindre à notre démonstration, avaient été enchantés du succès de notre nouvelle organisation, et avaient témoigné le désir de voir leurs associations en profiter ; cette idée a été le point de départ d'un projet d'une convention générale de toutes les sociétés du comté d'Essex, pour la prochaine fête de Saint Jean-Baptiste.

Dans une assemblée tenue à Sandwich dans le mois de janvier dernier, ce projet a été de nouveau discuté, et il a été décidé unanimement de faire un appel à toutes les sociétés du comté d'Essex, pour les prier de se joindre à cette grande convention, qui aura lieu cette année à Windsor. Nous avons tout lieu d'espérer que cette démonstration sera couronnée d'un plein succès, et qu'elle sera le plus grand triomphe qu'ait obtenu la société dans cette partie de notre pays.

Déjà le mouvement s'est propagé dans les centres les plus importants, où l'on se prépare à tenir des réunions pour s'organiser en vue de cette fête.

La belle paroisse de Ste-Anne de Tecumseeh, où il n'existait pas encore de société de Saint-Jean-Baptiste, s'est empressée de répondre à notre président, en l'invitant avec nos principaux membres à assister à une assemblée qui s'est tenue dimanche dernier. On jugera de l'esprit religieux et patriotique de cette excellente paroisse, en apprenant que la population, presqu'entière, est accourue pour y prendre part. Sur la proposition de notre président, un des citoyens les plus respectables et les plus respectés de l'endroit, bien connu par son patriotisme, aussi bien que par ses hautes facultés intellectuelles, M. Frs Belleperche, fut prié de présider l'assemblée, qu'il ouvrit par quelques paroles pleines d'à propos. M. le curé de la paroisse, l'abbé Andrieux, prononça ensuite une courte allocution dans laquelle il expliqua le but de la réunion. Il rappela, avec un rare bonheur, le glorieux passé de la race canadienne canadienne française, et fit voir l'importance qu'il y a pour toutes les familles, surtout dans cette partie du pays, où le groupe canadien français est entouré de nationalités étrangères, l'importance, dis-je, de s'attacher avec le plus grand soin au vieil esprit national, aux traditions, à la langue et à la religion.

M. Théodule Girardot, inspecteur des écoles du comté d'Essex, prit ensuite la parole, venu au pays depuis plus de trente cinq ans, ancien instituteur qui a formé à l'instruction primaire une grande partie de la génération, il parla avec l'autorité de sa longue expérience. Il fit ressortir les progrès étonnants dont il avait été le témoins, particulièrement dans la paroisse de Tecumseeh qu'il avait parcourue en compagnie d'un des plus vénérables missionnaires jésuites de ces lieux, le Rev. Père Point, à une époque où le sol n'était encore couvert que de forêts, qui ont fait place aux plus magnifiques habitations, aux terres les plus fertiles, et aux plus riche cultures. Il fit remarquer qu'une grande partie des habitations avec leur dépendances, ressemblent plutôt par l'élégance et la propreté à de petits palais de seigneurs, qu'à des maisons d'habitants des compagnes. Il termina en invitant l'assistance à témoigner sa reconnaissance envers Dieu, par un acte public, en se constituant société de Saint-Jean-Baptiste dont l'œuvre ne peut manquer d'être agréable à la Providence qui semble veiller d'une manière toute particulière sur le peuple canadien français.

Après le patriotique discours de M. Girardot, M. l'abbé Casgrain, dont je vous ai parlé dans ma dernière correspondance, a été appelé à prendre la parole, sur un désire bien vif de toute l'assemblée.

La noblesse de sa figure, ses traits distingués ses manières affables avec tous indistinctement, avaient tout d'abord attiré sur lui une attention toute particulière dès son entrée au millieu de l'assemblée, chacun avait manifesté un désir empressé de l'entendre. Animé d'un patriotisme à soulever les masses, l'orateur s'éleva jusqu'à la hauteur de l'éloquence en termes clairs, précis et avec une expression allant au cœur, il captiva pendant plus d'une heure l'auditoire littérallement suspendu à ses lèvres.

Le plan de son discours embrassait toutes les phases principales par lesquelles a passé la nationalité canadienne depuis son établissement dans cette colonie. Avec un accent qu'il m'est impossible de rendre, il a montré que malgré les luttes malgré les misères, malgré les persécutions que la race canadienne a eues à soutenir, pendant près de deux siècles, rien n'a pu l'ébranler, rien n'a pu la décourager, rien n'a pu la porter à se démentir dans ses principes religieux pas plus que dans son attachement aux traditions nationales.

M. l'abbé Casgrain, dans ses inépuisables connaissances, dans ses intelligentes observations, a fait remarquer chiffres en mains le prodigieux accroissement des Canadiens français, envers et contre toutes les épreuves tendant à les affaiblir, à les anéantir. Aucun peuple sur la terre, depuis que le monde est monde, n'a approché le chiffre de la multiplications de la race canadienne dans un siècle et quart à peine, les soixante quinze mille canadiens, écrasés, ruinés par les plus désastreuses guerres se sont accrus au nombre d'au moins un million et demie L'orateur a su montrer par un tact des plus heureux que cet accroissement est dû à l'attachement inviolable aux principes religieux, et patriotiques.

Par des réflexions dont M. l'abbé Casgrain a le secret il a fait voir combien il importe aux canadiens de cette partie du pays d'être vigilants, combien ils doivent être attentifs dans leurs rapports avec les nationalités qui les entourent afin de ne point compromettre leurs principes religieux leur langue, qui sont les plus beaux titres qu'ils peuvent tenir de leurs vieilles traditions nationales. Sentinelles avancées sur les frontières étrangères, leur a dit l'orateur, vous devez être à la hauteur de la mission que semble vous avoir confiée la providence pour veiller à la garde des vôtres, à la garde de vos privilèges nationaux.

En finissant, M. l'abbé Casgrain a fait un appel patriotique à toute l'assemblée, afin que les enrôlements sous la bannière de la Saint-Jean-Baptiste, ne laissent aucune famille en dehors de cette association regardée comme l'avant-garde des intérêts religieux et des traditions françaises, chez la nation canadienne. Nous avons tout lieu de croire que la paroisse de Tecumsech constituera une des plus florissantes sociétés de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté d'Essex : je regrette de ne pouvoir qu'ébaucher imparfaitement le discours éminemment patriotique de M. l'abbé Casgrain qui a été applaudi avec un enthousiasme impossible à rendre. A chaque instant l'auditoire semblait transporté d'admiration et paraissait vouloir courir à l'orateur pour le féliciter. Après la séance, tous les auditeurs ont eu à cœur de se presser autour de lui, et lui ont demandé l'honneur de lui serrer respectueusement et affectueusement la main.

Sur la proposition que fit M. Girardot, de nommer un comité pour s'occuper de l'organisation d'une société de Saint-Jean-Baptiste à Tecumsech, tout le monde répondit par un cri d'approbation générale.

M. le curé fut nommé président de ce comité, et il fut convenu que dès dimanche prochain, il se réunirait pour procéder à l'organisation de la nouvelle société de Saint-Jean-Baptiste.

Aussitôt que M. le Président François Belleperche, eut fait voter des remerciements aux promoteurs de la réunion, et annoncé que l'assemblée était terminée, on fut de nouveau témoin de l'enthousiasme qui s'était emparé des esprits en voyant avec quel empressement chacun venait serrer la main aux divers orateurs, en proclamant que ce jour restera dans toutes les mémoires comme un des plus heureux pour la paroisse.

Hte GIRARDOT

LÉGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 26 février.

M. GARNEÉU dépose un projet de loi pour autoriser la fabrique de Notre-Dame de Québec à emprunter et à hypothéquer ses propriétés.

L'honorable M. GARNEAU propose la réception du rapport du comité de toute la chambre sur le projet de loi pour amender et refondre les différents actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St.-Jean. Cette proposition est adoptée, et le projet de loi est voté en troisième délibération.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération le projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer du St-Laurent et de Témisconta.

M. Gagnon s'oppose à ce projet de loi qui est rapporté sans amendement.

Plusieurs projets de loi sont adoptés en comité.

SÉANCE DU SOIR

La chambre se forme en comité général sur le projet de loi pour amender le statut constituant légalement le chemin de fer Waterloo et Magog.

M. CAMERON.— Interpellation. — Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder un subside à la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de Champlain ? Si oui, combien sera-t-il accordé par mille, et quelles seront les conditions.

Réponse ;

Ce n'est pas l'intention du gouvernement d'accorder ce subside pour le présent.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE.—Interpellation. — La commission des chemins à barrière de la rive sud, a-t-elle fait des rapports, tel qu'elle l'avait promis.

Tous les chemins qu'elle avait été chargée de macadamiser, en vertu de la 16 Victoria, chapitre 235, section 8, section 12, et section 13, et la 20 Victoria, chapitre 125, ont-ils été terminés sur tout le parcours voulu, conformément aux obligations imposées par ces deux statuts, et à la satisfaction de toutes les paroisses intéressées.

Réponse :

La compagnie a fait les rapports qu'elle a cru devoir faire. Le gouvernement s'est enquis de tout ce qui est nécessaire pour satisfaire les intéressés.

M. GAUTHIER—propose l'adoption du quatrième rapport de la présente session du comité permanent de l'agriculture etc.

L'honorable M. BEAUBIEN demande la lecture du rapport.

Il aimerait à connaître l'opinion de cette chambre. M. Gauthier donne quelques explications.

L'hon. M. JOLY.—Il y a tant de différence de climat dans les diverses parties de l'agriculture, qu'il est utile d'avoir un agriculteur dans chaque partie de la province.

Si nous voulons aider à l'agriculture dans les parties où elle est en retard, il faut avoir non seulement un représentant dans chaque district mais de plus, comme le demande ce rapport, nommer dix agronomes, éclairés.

M. DESCHENES concourt dans cette opinion.

M. ST-HILAIRE.—On a oublié un point important dans mon comté. On ne s'est pas occupé de la colonisation. Il y a des comtés chez nous où l'agriculture n'est pas très avancée. Le conseil de l'agriculture a voulu forcer nos sociétés d'agriculture de Chicoutimi à acheter des instruments d'agriculture perfectionnés. Ce qu'il faut avant tout dans mon comté, c'est défricher les terres.

M. POULIN voudrait avoir un comité d'agriculture composé des membres du comité d'agriculture de la chambre : nous sauverions ainsi $4,000 par année.

L'honorable M. MO SSEAU.—Tout le monde admet l'importance de l'agriculture. Dans la province de Québec elle est d'une importance nationale, car nous sommes une nation véritablement agricole.

Il y a un réveil depuis quelque temps, et sans nul doute cela est dû au conseil sur l'agriculture.

Le conseil agricole pour continuer les premiers progrès doit être une interprétation fidèle sincère et exacte des intérêts agricoles. Il faut qu'il y ait un représentant dans chaque partie de la province.

Après quelques débats sur la ferme modèle de M. Whitefield, à Rougemont, M. Gagnon propose la seconde lecture du projet de loi pour amender les différents actes concernant le Notariat et les refondre en un seul acte sous le titre du Code du Notariat.

A 11.40 la Chambre s'ajourne.

Québec, 27 février 1883

La chambre s'ouvre à 3.25 heures p. m.

M. GAGNON, présentation d'un rapport du comité des Bills Privés disant que ce comité ne pourra à l'avenir recevoir de projets de loi pour admettre à la pratique soit d'avocat, soit de notaire, soit de médecin, soit d'arpenteur, sans avoir, au préalable, obtenu le consentement du bureau de direction de chacune de ces quatre professions.

L'hon. M. LYNCH, trouve que le principe émis dans ce rapport est dangéreux.

L'hon. M. BLANCHET.—Croit qu'il serait préférable de ne pas dépouiller la chambre d'un droit qu'elle a de juger des cas qui se présentent devant elle.

Le arpport actuellement soumis aura cet effet et mettra tous les pouvoirs de la législature sous le contrôle des bureaux de direction des quatre corporations, de médecins, notaire, avocats et arpenteurs.

L'honorable M. GARNEAU fait motion qu'il lui soit permis d'introduire

un projet de loi pour permettre à la Fabrique de Québec d'hypothéquer ses propriétés.

On reprend les débats sur le budget.

M. STEPHENS commence son discours.

Nos revenus ont augmenté, c'est indubitable, mais nous devons nous demander s'ils ont augmenté dans la même proportion que nos dépenses.

Nous ne nous plaignons pas que le gouvernement ait dépensé de l'argent. Toutes les sommes dépensées et pour lesquelles le gouvernement a reçu valeur sont justement dépensées.

Il propose de diminuer le salaire du lieutenant Gouverneur et de diminuer le nombre des messagers.

A 6 heures la Chambre s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR.

L'honorable M. BEAUBIEN propose la réception du rapport du comité de toute la chambre sur le projet de loi pour constituer la ville de Hochelaga.

M. MARION propose en amendement que ce projet soit de nouveau renvoyé à l'étude du comité et que la clause 15 soit effacée et remplacée par la suivante : Que les propriétés rurales dans la dite municipalité ne pourraient être taxées qu'au pro rata de la moitié de la valeur portée au rôle de cotisation de la dite municipalité.

Cet amendement a été rejeté par 33 voix contre 13.

L'honorable M. MERCIER fait remarquer que le temps donné pour la législation privée est passé.

M. STEPHENS reprend son discours ; il parle de l'administration du chemin de fer du Nord, de sa vente, cite plusieurs passage de la brochure "Le Pays, le Parti et le Grand homme." Il termine en disant que le parti conservateur ruine la Province.

M. POUPORE—Nous n'avons rien à envier à la Province sœur. Il a deux fermes, une dans la province de Québec et une autre dans celle d'Ontario. Il paie beaucoup plus de taxes pour cette dernière.

Québec, 28 février 1883.

M. ARCHAMBAULT.—Un projet pour amender la loi concernant la vente des propriétés de ville, de manière à les assimiler aux propriétés de campagne et les rendre rachetables comme celles-ci.

M. SAWYER. — Est-ce l'intention du gouvernement de faire imprimer en anglais un nombre suffisant d'exemplaires de la loi d'éducation, pour les distribuer dans les municipalités où la population parle la langue anglaise ?

L'hon. M. BLANCHET.—C'est l'intention du gouvernement d'en faire distribuer un certain nombre de copies.

L'hon.—M. ARCHAMBAULT—Est-ce l'intention du gouvernement de changer le site de la prison commune de Montréal, vu la prise de possession du terrain y attaché, pour les ateliers du chemin de fer du Nord ?

L'hon. M. MOUSSEAU.—Ce n'est pas l'intention du gouvernement de changer maintenant le site de la prison de Montréal.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE. —Est-ce l'intention du gouvernement de distribuer, ou dans le cas où il n'y en aurait pas, de faire frapper pour les bureaux d'enregistrement, des timbres de dix cents, de vingt cents et de cinquante centins ?

L'honorable M. WURTELE.—Il y a actuellement dans les bureaux d'enregistrement des timbres de 5, de 15 et de 30 cents ; mais pour le moment ce n'est pas l'intention du gouvernement d'en faire frapper de dix, de vingt et cinquante cents.

M. GAGNON.—Le gouvernement se propose-t-il de renouveler et de soumettre à la chambre, le contrat pour la garde des aliénés à Beauport, avant de lui demander de voter les $232,725, entrées au Budget pour 1883-84, pour les asiles d'aliénés ?

L'honorable M. MOUSSEAU.—Oui, si le gouvernement passe un tel contrat avec les propriétaires.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE. —Est-ce l'intention du gouvernement de se prévaloir de la clause 8, chapitre 52 de la 32ème Victoria, l'autorisant à prendre possession de tout chemin de fer ayant obtenu un subside de la province de Québec, qui a cessé de faire le service et de faire circuler ses trains ?

L'honorable M. MOUSSEAU.—Le gouvernement s'occupe sérieusement de cette question.

M. BEAUCHAMP. — Adresse. —Copies de l'ordre en conseil destituant A. Pilon, écr., comme inspecteur d'école ; des plaintes portées contre lui et de toutes corrrespondances échangées à ce sujet ; aussi, copies de l'ordre en conseil nommant son successeur, M. Nantel, des lettres le recommandant, et de toutes correspondances échangées à ce sujet.

Le député des Deux-Montagnes loue beaucoup M. Pilon. Il conclut en disant que le gouvernement Chapleau ne pouvait pas le destituer sans l'autorisation du Conseil de l'Instruction publique.

M. MOUSSEAU n'y connaît rien, mais mettra devant la chambre les documents que l'on demande.

M. NANTEL défend le gouvernement Chapleau.

L'honorable M. MERCIER critique le gouvernement actuel, et trouve sa conduite très surprenante.

M. ARCHAMBAULT prétend que le gouvernement Chapleau a bien fait en destituant M. Pilon, parce que ce dernier s'est occupé activement de politique.

L'honorable M. WURTELE dit que M. Pilon a été destitué parce qu'il était intervenu dans une élection. Comme officier public, ce monsieur ne devait pas intervenir dans une élection. Ce monsieur a toujours rempli ses fonctions avec ponctualité et habileté.

Quant à la question légale, le trésorier démontre le cas où le gouvernement peut faire des destitutions sans la réclamation du Conseil de l'Instruction Publique, et M. Pilon tombe dans ce cas-là. La démission de cet inspecteur est due à une cause politique, et voilà tout.

M. BEAUCHAMP dit que M. Pilon avait été averti de ne pas se mêler de politique, et qu'il avait en sa possession deux affidavits prouvant qu'il avait obéi à cet ordre. M. Pilon s'est occupé de politique une fois ; mais pour donner une explication personnelle, profitant de l'occasion pour dire qu'il ne voulait plus se mêler de politique.

L'honorable M. MOUSSEAU prétend que l'opposition n'a en vue sur ce sujet que de faire une trouée dans les rangs ministériels.

La cause de cette destitution est un acte politique, un égarement temporaire, il pourrait se faire que le gouvernement ordonnât une nouvelle enquête, et qui sait s'il ne trouvera pas moyen d'utiliser ailleurs les heureux services de M. Pilon ?

L'honorable M. GARNEAU.—Adresse à Son Honneur le lieutenant gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre, toutes correspondances entre le gouvernement de la Province et le gouvernement fédéral, relativement à la construction de bâtisses convenables pouvant servir pour les exhibitions provinciales et manège, Drill Shed, à Québec.

L'honorable M. MOUSSEAU dit qu'il n'y a pas de correspondance à ce sujet.

Il a eu une entrevue avec l'honorable M. Caron. Il a été décidé de vive voix que le gouvernement donnerait $15,000 pour ces frais, pourvu que le corporation accordât $15,000, et que le gouvernement fédéral doublât ces montants réunis, c'est-à-dire qu'Ottawa voterait la somme de $60,000.

SEANCE DU SOIR

On reprend les débats sur la motion de M. Gauthier pour l'adoption du 2e rapport du comité permanent de l'agriculture.

L'hon. M. BEAUBIEN.—Nous donnons $2,600 par année pour les écoles d'agriculture. En moyenne elles ont 13 élèves par année, or 13 à $200 nous donne $2,600.

Je voudrait qu'au lieu de 20 élève reçus par M. Whitefield il en fut reçu 30 ce qui à $200 chaque élève fait $6,000 qu'il demande.

La bonne théorie fait la bonne pratique.

M. DESCHENE—On donne $35,000 par année pour l'école de Guelph dans Ontario, pourquoi dans la province de Québec ne pourrait on pas donner $6,000 par année.

M. MARION trouve qu'il serait imprudent d'accorder $6,000 a M. Whitefield pendant 10 ans.

Mieux vaudrait accordé une certaine somme à chaque élève par année.

Les hons. MM. Mousseau, Lynch, MM. Archambault, Nantel, Picard, Watts et Poulin prennent part au débat.

La chambre s'ajourne à 1.10 heures A.M.

Séance du 1er mars 1888.

Débat sur le budjet continue : l'honorable M. ROBERTSON, il faut de toute nécessité ou diminuer les dépenses ou augmenter les revenus.

Il est pour qu'on fasse des économies. Il se prononce contre l'allocation de $150,000 pour un palais de justice à Québec.

M. CAMERON critique le discours de M. Desjardins.

Il est impossible de rester dans le vrai en disant que la province d'Ontario n'est pas dans un état plus florissant que l'est celui de la province de Québec.

Il est impossible de le nier, la province a progressé depuis quelques années. Ce n'est pas grâce aux gouvernements que nous avons eus, mais même en dépit du gaspillage et de la mauvaise administration de ces gouvernements.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre s'ouvre à 10 heures p., m.

Un grand nombre de projets de loi en 3em délibération.

Deux amendements de M. MERCIER sont rejetés par une majorité de 30 voix.

La Chambre s'ajourne à 3 hrs p.,m.

Séance du 2 mars 1888.

L'honorable M. Mercier s'oppose à la motion de l'honorable M. Mousseau à l'effet que les mesures du gouvernement aient la priorité, le mercredi, jusqu'à la fin de la session.

L'honorable M. WURTELE propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'honorable M. BEAUBIEN fait quelques remarques au sujet de la commission chargée de faire des économies dans l'administration du service civil.

Il croit, en parlant des inspecteurs des mines qu'il serait à propos d'accorder des primes à ceux qui découvriront des mines, car les inspecteurs ne sauraient garder le secret.

On reproche au gouvernement de vouloir faire continuer les travaux de construction des édifices parlementaires. Pour moi je suis bien pour l'économie ; mais jamais au détriment du bien-être de la province.

L'hon. M. LYNCH a reçu un très grand nombre de capitalistes américains de New-York qui lui demandent des renseignenents sur les richesses minières de notre province.

On la connaît très peu sur ce côté.

C'est le devoir du gouvernement d'encourager l'industrie minière, en particulier, celle concernant nos phosphates et nos mines de cuivre.

Faisant ensuite allusion au discours de M. Robertson.

Il y a une raison qui explique l'augmentation des dépenses depuis 1868.

Si nos dépenses ont augmenté nous avons pour les expliquer les grands travaux qui ont été exécutés, les nombreux chemins de fer qui ont été construits.

L'avenir n'est désespéré que dans l'imagination de ceux qui en parlent.

L'honorable M. JOLY fait quelques remarques à ce sujet.

L'hon. M. BLANCHET.—Est heureux de voir la tournure sérieuse que qué prend ce débat. Jusqu'ici on s'est peut-être un peu trop plu à faire des calculs fantaisistes propres à alarmer notre population.

Nos adversaires nous parlent de la taxe directe ; mais qu'ils se rappellent donc qu'ils sont les grands moteurs de cette taxe. Ce sont eux qui l'ont toujours prêchée et patronisée

Il y a une gêne dans nos finances, mais tout le monde le sait, cela est dû aux dépenses considérables qu'il nous a fallu faire pour favoriser la colonisation, l'agriculture et construire nos chemins de fer.

Séance du soir.

Long débat sur le projet de loi de colonisation et d'exploitation industrielle.

MM. Joly, Beaubien, Watts y prennent une part active.

Puis on parle encore sur le budget. Un long débat s'engage sur une nouvelle motion de censure de la part de l'honorable M. Mercier.

Sa proposition est rejetée par 86 voix contre 12.

La séance est levée à 3 heures a.m.

LES 12

Evidemment la mi-carême a été fatale à l'opposition.

Quel pauvre jeu elle a fait ! quelle habileté. Après avoir vu son amendement rejeté par 42 contre 12, l'honorable M. Mercier propose un vote de censure contre le gouverne-gouvernement.

Voici la conclusion de cet amendement.

"Que dans ces circonstances tout en accordant avec plaisir les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette chambre croit devoir censurer les ministres responsables de ces dépenses, faites sans l'autorisation préalable de la législature."

L'opposition croyait-elle sauver le pays ? Le fait est qu'il lui a fallu avaler cet amendement. Ils étaient 12 contre 42 : 12, et l'on parle de coalition ; et l'on dit que le gouvernement Mousseau a besoin de l'appui des libéraux pour avancer !

Condamné à mort

Le procès de Romain Chabot accusé du meurtre de Joseph Ayotte est terminé. Le jury a prononcé samedi matin la sentence de mort contre lui.

Romain Chabot proteste encore de son innocence.

LETTRE DE LA CAPITALE

Ottawa, 26 février 1883.

Samedi était jour de congé et d'amusements pour les députés. Il y avait dîner chez quelques ministres, glissades et exercices sur le patin à Rideau-Hall, et *Conversatione* chez l'honorable M. Caron.

Madame Caron faisait gracieusement les honneurs chez elle, en compagnie de Mlle MacDonald, fille de l'ancien Lieutenant-Gouverneur d'Ontario et nièce de l'honorable Sandfield MacDonald. Quant à M. Caron, chacun connaît son affabilité et son entrain.

Les messieurs dont les noms suivent étaient chargés de la partie musicale : MM. King, Prévost, Valade et Steckel, pour la musique instrumentale ; MM. Christin, Tremblay, Dauray, Dupuis, Aumond, MacMahon, Brophy, Bureau, Duplessis, Benoît, Blain de St-Aubin, Gourdeau, Edmond Fréchette, E. Campeau et Eugène Belleau, pour la musique vocale. Les six derniers de ces messieurs sont d'anciens amateurs de Québec. Le programme comprenait : morceaux de piano, de flûte, chœurs, chansons, chansonnettes et chants canadiens, le tout fort bien rendu. M. A. Benoît est l'organisateur de ces charmants petits concerts.

***

La *Patrie* de samedi nous annonce son entrée dans sa cinquième année d'existence. Je me rappelle semblable anniversaire, lorsque, l'année dernière, la *Patrie* nous arrivait avec un supplément considérable, rempli d'écrits des principaux membres du parti libéral. Mais, aujourd'hui, quel isolement ! M. Beaugrand est obligé de prendre la plume pour se décerner des éloges. Il ne peut dire aujourd'hui comme l'an dernier :

" M. Joly, M. Mercier, etc, nous ont chacun *contribué un article*." La phrase n'était pas française, mais qu'importe ; M. Beaugrand avait tout de même un immense satisfaction à l'écrire. Que les temps sont changés ! Jusqu'à M. Fréchette qui abandonne la *Patrie*, et laisse à un autre le soin de faire du *Cyprien*, c'est-à-dire de cultiver le mensonge.

Ce sont de vieux mensonges, cent fois réfutés, que nous a débités le *Cyprien* de l'an dernier, et que nous débitera le *Cyprien* d'aujourd'hui. Mais le nombre des badauds est si grand, que le mensonge aura toujours des adeptes et parviendra à salir les meilleures réputations. Ces vieux mensonges sont comme des vers de terre, que la bêche ou la charrue multiplie en les tranchant. La provision en est toujours faite. Ceux qui veulent faire le mal ne se serviront que de cela, d'abord parce qu'on n'a que cela, et ensuite parce qu'il est impossible de trouver mieux que cela. Rien ne vaut le vieux mensonge ! Vous croyez l'avoir abattu, l'avoir terrassé ; mais ne vous y fiez pas, il reparaîtra bientôt sous une autre forme.

A un certain moment pourtant, les lecteurs de la *Patrie* ont cru qu'on allait leur servir du nouveau lorsque M. Fréchette est apparu sous le pseudonyme de *Cygrien*. A la vue de ce *grand lauréat*, l'attention s'était vivement réveillée, mais en pure perte. Vain espoir ; déception aussi cruelle que complète : M. Fréchette, dans sa petite histoire de France, apportait en preuve de sa vigueur d'épaules, le plus gros, le plus lourd ballot de vieux mensonges, qui eût encore été produit dans ce pays, même en *collaboration*.

Mais M. Beaugrand ne demandait pas davantage. Il s'était dit : il y a une fortune à faire en attaquant les rois de France, et il offrit à M. Fréchette de l'argent pour faire cette sale besogne. M. Fréchette accepta. Combien plus honorable il eût été pour lui de suivre l'exemple de Paul Féval lorsque semblable marché lui fut proposé par un directeur de journal, pour attaquer les Jésuites. Ce directeur avait mis à la disposition de M. Paul Féval, c'était trente ans au moins avant sa conversion, toute une botte de *documents*.

M. Féval s'était mis à l'œuvre, et il travaillait depuis un mois à classifier et à rédiger son travail contre les Jésuites, quand, un beau jour, il écrivit à son directeur : " Je pars pour la Bretagne, après avoir fait un feu de joie avec les feuillets de mon livre, je vous renvoie vos " documents " et votre argent ; excusez-moi ; il il m'a semblé que j'avais accepté par légèreté, par ignorance, surtout, un travail de mauvais aloi, qui ne peut convenir à un brave porte-plume, indifférent comme je le suis, en matière de religion, mais tenant à sa probité littéraire comme à la prunelle de ses yeux..... .... " Si M. Fréchette eût suivi ce digne exemple, combien sa probité littéraire y eût gagné !

Quant au nouveau *Cyprien*, sa revue est loin d'être égale à l'ancien, et les poursuites judiciaires vont le mettre bien vite à la raison. Et maintenant si la *Patrie* veut continuer à vivre de mensonges, c'est son affaire ; mais elle gagnera à ce jeu le mépris des honnêtes gens. Témoin la répudiation qui en est faite par les principaux chefs du parti libéral. Pour finir, une phrase de M. Et. M. Falconet :

" La louange que nous donne un ami est aussi sujette à l'exagération que peut l'être la censure d'un ennemi. " Que valent donc les louanges que M. Beaugrand se décerne lui-même ?

Ottawa, 27 février 1883.

On a jeté les bases d'une société historique, hier soir à Ottawa. Etaient présents à l'assemblée préliminaire le Révérend Père Fillâtre, le Révd Père Dawson, M. l'abbé Tanguay, M l'abbé Marcoux, de l'Université Laval, M. le sénateur Power, M. B. Sulte, M. A. Lusignan, M. DeCelles, M. Paschal Poirier, et plusieurs autres personnes appartenant à la race anglaise.

Plusieurs discours ont été prononcés pour démontrer l'utilité et la nécessité d'une société historique à Ottawa, et tous les orateurs se sont accordés à dire que la fondation de cette société devait se faire immédiatement.

Un comité a été nommé pour préparer la constitution, les personnes nommés pour en faire partie sont : M. le docteur Thornburn, M. le principal MacCabe, M. l'abbé Tanguay, M. le colonel White, M. le docteur Wickstead, M. B. Sulte, M. A. D. DeCelles et M. Paschal Poirier.

***

Si les nouvelles suivantes peuvent intéresser les lecteurs du *Courrier*, je les leur livre. C'est tout ce qui résulte de la séance d'hier, concernant la province de Québec.

M. Gigault a donné avis qu'il demandera, demain, un état indiquant :

1. Le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février 1883, dans lesquelles le tabac canadien est employé exclusivement ;

2. La quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac, depuis la passation de l'Acte du revenu de l'intérieur de 1880 jusqu'au 1er février 1883 ;

3. La quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai 1880, jusqu'au 1er février 1883, dans les manufactures qui emploient uniquement le tabac canadien.

M. Laurier demande une copie du contrat passé par le département des postes pour le transport des malles par vapeur, pendant la saison d'hiver entre le quai Saint-Denis et la Malbaie.

M. Casgrain demande copie de la correspondance relative à la nomination de l'honorable M. Hector Fabre à la position qu'il occupe maintenant en France ; de sa commission, et des instructions qu'il a reçues du gouvernement ; aussi, un état faisant connaître la nature de ses fonctions, le salaire et la commission qui lui sont ou qui lui seront payés pour ces services, ainsi que toutes autres dépenses. Il demande aussi un état indiquant le salaire et allocations qu'il reçoit de la province de Québec ; copie de tous rapports faits par le dit honorable Hector Fabre, et de tous autres documents officiels faisant connaître les résultats de sa mission.

La réponse à ces demandes viendra dans quelques jours.

Ottawa, 28 Février 1883

Le tégraphe a dû transmettre aujourd'hui le résultat des élections d'Ontario. Bien que le gouvernement Mowatt ait perdu un bon nombre de partisans, sa majorité reste encore suffisante pour lui permettre de gouverner.

Ces élections nous enseignent que les deux partis sont à peu près d'égale force dans la province d'Ontario, et que notre parti, pour se maintenir au pouvoir à Ottawa, devra toujours s'appuyer sur la province de Québec, ce boulevard fidèle du parti conservateur. La défaite du gouvernement du Nouveau Brunswick est une nouvelle preuve de l'instabilité de l'opinion publique dans les provinces maritimes et fait voir encore bien plus que ce sera toujours les province de Québec qui tiendra la balance du pouvoir.

Si les comtés eussent été divisés pour les élections provinciales de la même manière que pour les élections fédérales, le parti conservateur, aurait eu un meilleur résultat à enregistrer.

Il aurait peut-être réussi à obtenir une égalité ou une majorité de quelques voix dans la législature d'Ontario.

Mais, pour ne citer, que deux exemples de la différence qui existe dans la représentation d'Ontario, la ville d'Ottawa qui a droit à deux représentants dans le parlement fédéral, ne peut en élire qu'un seul pour le parlement provincial ; Toronto, au lieu de trois, n'en a que deux, et ainsi de suite des autres divisions conservatrices auxquelles M. Mowatt a retranché un député pour le donner à un comté libéral moins populeux.

Dans cette élection, les canadiens-français ont élu deux des leurs, deux conservateurs, MM. H. Robillard dans le comté de Russell, et M. Leblanc que les anglais nomment M. White, dans la division d'Essex nord. Mais nous avons à regretter la défaite de M. Evanturel à Prescott, battu par son concurrent libéral, M. Hagar, par une majorité de 26 voix. On espère cependant que le dépouillement du scrutin devant un juge, donnera la victoire à M. Evanturel. Les libéraux ont, dans ce comté, pratiqué un système d'intimidation des plus révoltants.

***

La Cour Suprême a donné hier après midi, jugement dans la cause d'élection contestée du comté de Queen, dans l'île du Prince-Edouard. Lors des élections du mois de Juin dernier, il y avait quatre candidats sur les rangs. Ce comté a droit à deux représentants dans le parlement fédéral. Les candidats conservateurs étaient MM. Brecken et Jenkins, et les candidats libéraux les honorables MM. Laird et Davies. MM. Davies et Brecken obtinrent le plus grand nombre de votes et furent déclarés élus par l'officier rapporteur ; mais dans le dépouillement du scrutin devant un juge, M. Jenkins réussit grâce à certaines informalités, dans les bulletins, à obtenir le siège à la place de M. Brecken. C'est cette décision que vient de renverser la Cour suprême en accordant le siège à M. Brecken. Le comté resté toujours représenté par un député conservateur et un député libéral.

***

M. Fortin en demandant copie de toute correspondance échangée entre quelques membres de cette Chambre ou toute autre personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada, a prononcé un discours qui a attiré beaucoup l'attention de la Chambre. M. Fortin a étudié à fond cette question importante, et son opinion en ces matières pèse d'un grand poid. M. Fortin désire, qu'a l'exemple des Etats-Unis, nous fassions faire une levée hydrographique de nos grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtés maritimes du Canada. Cette levée est devenue nécessaire par les changements nouveaux qui se produisent de temps à autre dans le fonds de l'eau. M. Fortin a émis l'idée que les jeunes gens qui ont étudié au collège militaire de Kingston, pourraient devenir de bon hydrographes et devraient être chargés de ces travaux.

M. Auger doit demander demain si le gouvernement se propose d'adopter pendant cette cession une législation a l'effet de réduire les frais de port sur les lettres, à deux centins en vue d'une législation semblable adoptée aux Etats-Unis.

Ottawa, 1er mars 1883.

Le *Monde* termine ainsi un article sur la falsification des substances alimentaires : " On est parvenu, dit-il, à découvrir la falsification, il reste maintenant à trouver le moyen de l'empêcher.

Le *Courrier du Canada* a déjà, en différentes circonstances, insisté sur

la nécessité de prendre les moyens, non pas d'empêcher cette falsification, ce qui serait peut-être un peu difficile, mais de donner à l'acheteur la faculté de s'assurer, immédiatement après l'achat, si on ne lui a pas vendu un article falsifié. Dans ce but, il faudrait que le médecin analyste nommé par le gouvernement fût obligé de faire l'analyse des articles qui lui seraient présentés par l'acheteur ou l'épicier ; un épicier honnête ne serait pas exposé à vendre des articles falsifiés, et l'acheteur n'aurait pas à attendre un an pour savoir si l'article qu'on lui a vendu dans telle ou telle épicerie était falsifié d'une manière plus ou moins dangereuse pour la santé. La surveillance continuelle à laquelle seraient soumis les vendeurs serait une garantie contre toute fraude de leur part.

***

Les élections d'Ontario font encore le sujet de toutes les conversations. Les grits sont découragés à la vue du résultat, tandis que les conservateurs jubilent. Ces derniers n'ont pas encore la majorité cependant. Mais le désastre pour les libéraux, réduits aujourd'hui à une majorité de 7 ou 8 voix, donne aux conservateurs l'espoir de renverser le gouvernement avant longtemps.

Dans la ville d'Ottawa, la majorité de M. Baskerville est de 528 voix sur le candidat libéral, et de 750 sur le candidat indépendant. Ce résultat assure le succès de M. Tassé dans la prochaine élection fédérale. Il existe, à Ottawa, une convention tacite par laquelle les Anglais protestants et les Canadiens-français ont le droit de choisir un représentant de leur nation comme député au parlement fédéral.

La représentation au parlement provincial est laissée aux irlandais catholiques. Si les fanatiques du *Free Press* avaient réussi, cette année, à faire élire le candidat indépendant, qui était protestant, on aurait crié que le pacte était rompu par le fait, et les ennemis des Canadiens-français auraient fait tout leur possible pour ne pas choisir M. Tassé comme candidat. Mais les conservateurs anglais n'ont pas voulu se prêter au jeu des fanatiques, et ils ont, jusqu'au dernier, voté en faveur du candidat irlandais catholique, M. Baskerville. La grande majorité des Canadiens-français à Ottawa, est conservatrice, et toute dévouée à M. Tassé, à qui revient en grande partie tout l'honneur de cette belle victoire, car il n'a ménagé ni son temps ni ses talents.

***

M. Stanislas Drapeau ne néglige aucun moyen pour augmenter autant que possible la somme destinée à M. Féval. Les lecteurs du *Courrier* savant déjà, sans doute que M. Drapeau a ouvert une liste de souscription à cet effet dans *l'Album des Familles*, et un concert sera bientôt donné pour le même objet. Cet exemple a produit un bon effet. Le collège de Joliette a envoyé à M. Féval, tout dernièrement, le produit d'un concert donné dans ce but. M. Drapeau travaille déjà depuis quelque temps à l'organisation de ce concert, qui sera donné à Ottawa, la maisene prochaine. Un mouvement semblable doit se produire dans les autres villes de la Province, et nul doute que les amis du grand écrivain sauront répondre noblement à l'appel.

Ottawa, 2 Mars 1883.

A l'invitation de M. J. Royal, député de Provancher à la chambre fédérale, de l'honorable M. A. A. C. Larivière, secrétaire provinciale de Manitoba et de M. T. A. Bernier, surintendant de l'Instruction publique, plusieurs sénateurs, députés et quelques journalistes se sont réunis, ce matin, afin d'entendre exposer le plan d'une société de colonisation canadienne-française dans le Nord-Ouest.

L'honorable M. Larivière a donné à ce sujet les informations les plus complètes et les plus précises. Cette compagnie, dont la charte va être émise dans quelques jours, a fait l'achat de 200 000 acres d'excellentes terre dans la vallée de la rivière Qu'Appelle.

Ces terres sont situées de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique, sur un parcours de 60 milles et sur une profondeur de 24 milles. Les premiers lots sont à une distance de 250 milles de Winnipeg par le chemin de fer. D'après le rapport des arpenteurs, des missionnaires et de Monseigneur Taché, qui a pris lui-même pour $5000 de parts dans la nouvelle compagnie, ce sont les meilleures terres du nord-ouest, c'est un terrain d'alluvion assez boisé pour fournir à une scierie qui est maintenant en construction, ainsi que pour les besoins domestiques. L'eau est en abondance et d'excellente qualité et le terrain, par sa nature onduleuse, s'égoutte facilement, de sorte que d'ici à quelques années les colons ne seront pas obligés de faire de travaux de drainage, qui ne deviendront nécessaires que lorsqu'on voudra cultiver les parties basses.

Deux cent mille dollars sont déjà souscrits au Manitoba par des Canadiens, et $75 000 par l'ancienne compagnie française propriétaire de ces terres. Cette compagnie française, fondée par M. le comte de Lalonde et par M. le baron de Reynar, a été empêchée de continuer ses opérations par la faillite de l'Union-Générale en France. Les Canadiens du Manitoba qui sont à la tête de cette compagnie sont tellement confiants dans la réussite de l'entreprise, qu'ils ont payé $62 000 de leur argent à la compagnie du chemin du Pacifique et à la compagnie française ; et depuis, les syndics, MM. Dubuc, Larivière et Bernier, ont refusé $250 000 d'une compagnie anglaise qui désirait avoir la possession de ces terres. Mais comme l'intention est de fonder une compagnie canadienne, et d'établir des canadiens sur ces terres, l'offre, quelque avantageuse qu'elle fût, a été refusée.

Pour donner une idée de la valeur des terres de la compagnie canadienne il suffira de dire, que le duc de Manchester, qui a des lots intermédiaires vend ses terres $6.50 l'acre et plus. La compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'est aussi réservée des lots dans ces endroits, ne vend pas ses terres à moins de $7.50 l'acre.

Les placements des fonds dans cette compagnie seront donc des plus avantageux pour les actionnaires, qui réaliseront certainement un profit de cent pour cent en quelques années. Un premier versement de 20 pour cent sur les parts sera demandé aux actionnaires dans un mois ; le second aussi de 20/0 aura lieu probablement dans 8 mois, et la troisième, qui ne sera que de 5/0 ou 10/0 dans dix-huit ou vingt mois. Il n'est même pas probable que ce dernier versement soit jamais demandé, si la vente des terres aux colons se fait promptement. Les actionnaires rentreront ensuite dans leur fonds, à mesure que la vente des terres se fera. En calculant la vente de 200-000 acres de terre à quatre ou cinq dollars l'acre, on voit tout de suite le profit que réalisera la compagnie qui n'aura payé que $400 000.

Cette entreprise est donc avantageuse, non seulement au point de vue des projets pécuniaires que réaliseront les actionnaires, mais aussi au point de vue de l'avenir de la race française dans le Nord-Ouest. Ce sont les Canadiens-français qui ont été les pionniers du Nord-Ouest, et aujourd'hui la race anglaise, grâce à sa richesse, à ses compagnies de Colonisation, et à la construction des chemins de fer, s'en empare avec une rapidité étonnante. Il faut donc, si l'on ne veut pas que la race Canadienné-française soit noyée dans le Nord-Ouest, prendre des mesures pour y envoyer des colons français ; et il n'y a pas de moyen plus sûr que la formation d'une compagnie canadienne,

Cette Compagnie se propose de recueillir ses colons en grande partie dans les Etats-Unis. Il existe déjà un fort courant de rapatriement au Manitoba, et la Compagnie se propose d'en profiter et de l'activer, en envoyant des agents dans les Etats-Unis. Il va sans dire que les colons venant de la province de Québec seront reçus à bras ouverts.

On espère pouvoir fonder avant peu quatre grandes paroisses dans cette riche vallée de la rivière Qu'Appelle, et Monseigneur de Saint-Boniface s'occupe d'y envoyer des missionnaires. Quslques sénateurs et députés présents à la réunion de ce matin se sont inscrits comme actionnaires, et d'autres le feront dans quelques jours. Il est à désirer que les capitalistes canadiens-français de de la Province de Québec ne laissent pas échapper une aussi belle occasion de faire un placement de fonds avantageux, en même temps qu'une œuvre patriotique.

Toutes communications et demandes de renseignements peuvent être adressées à MM. Royal, Larivière ou Bernier, en ce moment à Ottawa, à l'hôtel Russell.

***

M. P.-V. Valin a parlé, hier, dans la chambre des Communes, d'une question qui se rattache à la colonisation du Nord-Ouest par les Canadiens-français. Il a demandé que le gouvernement accordât aux Canadiens-français, qui désireraient aller s'établir dans le Nord-Ouest, des billets gratuits de passage, comme il en accorde aux émigrants qui n'ont pas d'argent. C'est une question à agiter. C'est le fait le plus important de la séance d'hier.

***

Le gouvernement va faire prochainement la nomination de plusieurs commissaires, dont un pour la province de Québec, pour représenter le Canada à la grande exposition des Pêcheries de Londres. Il est admis par tous qu'il faut, pour remplir cette charge importante, des spécialistes qui connaissent les pêcheries maritimes dans tous leurs détails, et de plus le commerce et la préparation du poisson.

Or M. L. Z. Joncas, aujourd'hui shérif de Gaspe, réunit au plus haut point toutes ces qualités. M. Joncas est fils de pêcheur, il a été armateur de pêche, et engagé dans le commerce du poisson. C'est de plus un écrivain distingué, ayant fait un ouvrage important sur les Gaspésie et les poissons. Cette ouvrage n'a pas été publié jusqu'à présent, parce que les frais de publications d'un ouvrage de ce genre sont très élevés. M. Joncas fera honneur au Canada par ses connaissances sérieuses et très variées sur nos pêcheries, et ses talents littéraires lui permettront de faire counaître à l'étranger nos pêcheries sous le meilleur jour, et d'étudier l'exposition de pêcheries des autres pays, afin de voir à quel point ils sont rendus. M. Fortin, qui travaille depuis plus d'un an à la préparation des spécimens qui vont être exposés à Londres, parle hautement des qualités de M. Joncas.

La députation canadienne-française insiste aussi très fortement sur sa nomination. La manière habile dont le Canada a été représenté à la grande exposition de Paris par M. J. C. Taché un canadien-français, parle beaucoup en faveur de la nomination de M. Joncas.

Les éloges décernés par un journal de Québec à un citoyen de cette ville, reviennent en justice à l'honorable M. Fortin qui a été chargé de la partie pratique de l'exposition pour la province de Québec.

PAUL-EMILE.

A St-Sébastien d'Aylmer, le 19, après la messe d'action de grâce chantée à l'occasion de la fête de leur curé, le révérend M. S. Garon, les paroissiens lui présentaient une adresse de félicitations et de souhaits à laquelle il répondit heureusement.

Il reçut comme cadeau un joli album sur lequel était écrit en lettres d'or-

"A M. l'abbé S. Garon, par les paroissiens de St-Sébastien d'Aylmer, le 19 février 1883."

Puis un très beau bouquet qu'une toute jeune enfant offrit, le faisant précéder de ces mots :

"Monsieur le Curé, veuillez recevoir ce bouquet que nous tenons de nos bois La greffe (bonbons, sucre, raisin, fleurs) qui le pare ne vous empêchera pas d'y reconnaître une tête d'épinette. Nous aurions voulu faire mieux, mais pour nous, habitants des bois, c'est tout ce que nous pouvons vous offrir, vous priant d'excuser."

Chacun se retira ensuite, se promettant de revenir à la soirée dramatique misicale qui avait été organisée pour cette fête.

DISCOURS

prononcé par

M. Thomas Chapais,

AU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE,

LE 21 FEVRIER 1883

Messeigneurs, Mesdames
et Messieurs,

Il y a huit ans déjà, dans cette même salle à cette même place, au milieu d'une fête brillante comme celle-ci, j'étais appelé, malgré mon indignité, à faire l'éloge d'un grand homme de bien. On m'avait confié la tâche honorable de prononcer, à la séance de fin d'année, le panégyrique de M. Charles-François Painchaud, le prêtre et le citoyen illustre dont le nom doit éveiller dans cet auditoire de sympathiques échos. Quoique ce discours ne fût pas ce qu'on a l'habitude d'appeler un discours d'adieu, il marqua le terme de ma vie collégiale. Plusieurs années se sont écoulées depuis lors, et vous comprendrez sans peine avec quelle joie profonde je revois aujourd'hui ces vieux murs qui ont abrité pour moi tant de jours heureux, avec quelle vive émotion je me retrouve sur cette estrade qui me rappelle tant de chers souvenirs et d'impressions intimes, avec quel bonheur enfin, j'assiste encore une fois à l'une de ces fêtes de famille qui parlent si éloquemment à l'intelligence et au cœur.

Sans doute, bien des choses ont changé depuis que j'ai quitté ces lieux. Mon regard cherche en vain beaucoup d'endroits familiers, et rencontre avec étonnement beaucoup d'objets inconnus. Le collège de Ste-Anne a marché, et a pris un essor nouveau. Il a suivi l'impulsion de cette grande loi du progrès qui régit les choses humaines. Il a ouvert ses portes aux améliorations et au confort modernes ; ses salles se sont agrandies, son apparence est devenue plus majestueuse, son étincelante coupole apparaît de plus loin au-dessus des arbres du bocage et s'élance plus hardiment dans les airs. Mais quels que soient les changements extérieurs que lui ont apportés les années, je reconnais encore l'*Alma Mater*. Les murs peuvent changer, mais l'âme ne change pas. Oui, c'est bien toujours le même Ste-Anne. C'est toujours la même harmonieuse alliance entre la Science et la Foi, entre les Lettres et les Arts. Ce sont toujours les mêmes traditions, le même esprit, les mêmes souvenirs et les mêmes espérances.

Vous me pardonnerez, messieurs, de relier ainsi le présent au passé. J'ai besoin de songer que je ne suis à cette heure qu'un enfant qui revient, après une absence, au foyer paternel ; j'ai besoin de me pénétrer de cette idée, pour ne pas me sentir trop confus de l'honneur que l'on m'a fait en m'invitant à vous adresser la parole. Une heureuse coïncidence contribue, d'ailleurs, à me faire oublier le laps de temps qui sépare de la date du départ celle du retour. Le jour du départ, je faisais l'éloge d'un curé de Ste-Anne, fondateur de ce collège. Et ce soir, au retour, je me vois appelé à vous dire quelques mots à l'occasion d'une fête donnée en l'honneur d'un autre curé de Ste-Anne, que l'on peut regarder, lui aussi, comme un autre fondateur de cette maison.

Nous voyons dans l'histoire de la Rome antique, qu'elle décernait à ses héros les plus illustres, à ceux qui la sauvaient des conspirateurs et des barbares, un titre suprême, résumé et couronnement de tous les autres. Camille chassait du territoire de la République ces fiers Gaulois qui avaient fait trembler le Capitole ; Marius refoulait, dans les plaines de Verceil, le flot envahisseur des hordes teutoniques ; Cicéron foudroyait Catilina de ses harangues vengeresses, et la patrie reconnaissante acclamait en Camille, en Marius et en Cicéron, le second, le troisième et le quatrième fondateur de Rome.

Messieurs, l'histoire de Ste-Anne ressemble en ce point à celle de la ville conquérante. L'œuvre de M. Painchaud a eu, elle aussi, ses jours d'orages et ses moments de crise. Mais, comme la cité de Romulus, aux heures décisives où l'on se demandait si elle allait disparaître sans retour de la scène du monde, il lui arrivait des sauveurs providentiels, et, reprenant sa marche civilisatrice, elle inscrivait dans ses annales, le nom d'un second, d'un troisième ou d'un quatrième fondateur. La liste en est longue, car les bienfaiteurs furent nombreux. Il ne m'appartient pas de vous la faire parcourir : vous la connaissez aussi bien que moi. On me permettra seulement de me faire l'interprète respectueux de l'admiration et de la reconnaissance publiques, pour la généreuse initiative épiscopale qui convia le dévouement à l'œuvre du salut. Et, ce devoir accompli, on me saura gré d'en accomplir un autre, et de rendre, au nom de tous, un solennel et éclatant hommage au héros de cette fête, à l'ouvrier qui contribua le plus au relèvement de l'édifice, à M. le grand-vicaire Poiré, qui célèbrera demain le cinquantième anniversaire d'un sacerdoce béni de Dieu et des hommes.

La discrétion, messieurs, m'interdit d'aller plus loin. Les âmes généreuses repoussent la louange, et il est difficile de faire devant elles l'éloge de leurs nobles actions. Mais on peut les forcer à subir indirectement ce qu'elles refusent d'entendre lorsqu'on s'adresse à leur personne, et l'on y parvient en démontrant la grandeur de l'œuvre à laquelle elles se sont dévouées. Je vais donc respecter l'humilité de l'ouvrier pour m'attacher à l'œuvre et la glorifier aussi brièvement que possible, en faisant ressortir l'importance de la position qu'elle occupe dans l'économie sociale

Qu'est-ce, messieurs, qu'un collège ? Quelle est sa fonction dans la société ? Quelle influence exerce-t-il dans l'ordre intellectuel et moral ? La réponse à ces questions me paraît renfermée dans une parole célèbre d'un illustre docteur : "*fides quærens intellectum* ;" la foi à la recherche de la science, voilà le spectacle que nous offre le séminaire.

Dans la vie intellectuelle de l'homme, il y a trois périodes, trois étapes que l'intelligence doit successivement parcourir pour arriver au complet épanouissement de toutes ses facultés : ce sont, la raison, la foi, et la science. La raison, *cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*, est la base de l'édifice intellectuel et religieux. Elle précède la foi, parce que, pour croire, il faut d'abord connaître l'existence de l'autorité enseignante, et comprendre le langage qu'elle parle. Comment, par exemple, l'enfant pourra-t-il croire à l'affirmation du père et de la mère, si le sens intime, le sens externe et la mémoire, ne lui ont pas appris la valeur des mots et la réalité des êtres. Comment pourra-t-il parvenir à l'idée de Dieu, si le sens externe ne lui dit pas qu'il a un père et une mère, si le sens intime ne lui dit pas qu'il doit croire à leur parole, et si la faculté de raisonner ne lui permet pas d'établir des relations nécessaires entre le mot *Dieu* et l'idée de création, de premier principe, et de fin dernière. Suivant la magnifique expression de St Thomas, la raison est le préambule de la foi. Ça été l'erreur profonde de Lamennais d'en proclamer l'impuissance radicale. Il ne s'apercevait pas qu'il rendait impossible l'exercice de l'autorité dont il faisait la clef de son système. La raison donc, ayant fait son œuvre chez l'enfant, la foi s'empare de lui. Il croit à la parole du père et de la mère, à la parole du prêtre, à la parole de l'Eglise ; il devient un chrétien volontaire par la libre adhésion de son intelligence aux vérités enseignées. Ce second état de l'homme peut lui suffire pour accomplir ses destinées. Mais il est un état plus parfait. L'homme peut chercher à éclairer sa foi. Il peut tenter, non pas de comprendre l'incompréhensible, mais de se convaincre qu'il a raison de croire ce qu'il ne comprend pas. Il peut demander à la philosophie, à l'histoire, aux sciences et aux lettres, avec la confirmation de la vérité qu'il possède, le perfectionnement de son intelligence et le développement de ses facultés. C'est ici, messieurs, que commence l'œuvre de l'éducation chrétienne, l'œuvre du séminaire : *fides quærens intellectum*.

Cette œuvre est l'une des plus admirables qu'il soit donné à l'homme d'entreprendre ici-bas. Et si l'on veut se convaincre de son influence sur le progrès de la société et de la civilisation, il n'y a qu'à remonter le cours des ans, à refaire par l'imagination cette route que l'on a parcourue autrefois, sans trop se rendre compte de l'importance du terme où elle aboutissait. Lorsque l'enfant arrive au collège, le monde et la nature sont pour lui un livre fermé. Il vient apprendre à lire aux pages de ce livre sublime. Le voilà donc qui aborde le vaste champ des connaissances humaines. Il doit naturellement commencer par étudier l'instrument qui lui servira dans ses explorations laborieuses. Grâce à un travail ardu, il maîtrise sa langue maternelle en approfondissant ses secrets et ses nuances ; puis, il entreprend la conquête de ces langues fameuses, autrefois reines du monde, qui lui permettront, plus tard, d'entrer dans deux des courants les plus larges et les plus féconds qu'ait suivis la pensée humaine.

Le travail préparatoire est accompli, voilà maintenant que s'ouvrent les sphères supérieures. L'histoire, la littérature, la philosophie, les sciences naturelles vont tour-à-tour, être l'objet d'une ardente investigation. Les horizons s'agrandissent, des perspectives inconnues s'ouvrent aux regards ravis, les relations cachées se dévoilent, l'enchaînement des causes et des effets apparaît graduellement, la lumière descend des hauteurs mystérieuses où réside la science, elle tombe sur les fronts recueillis et va provoquer dans les âmes émues, des tressaillements sacrés. Voici les grandes lignes de l'histoire qui se dessinent dans leur majestueuse harmonie. Les superbes royaumes de l'Asie, instruments aveugles du plan divin, traversent les âges comme de brillants météores, et ne laissent derrière eux que des ruines fastueuses, monuments éternels de la fragilité humaine. L'empire romain marche à la conquête du monde et par l'universalité de sa domination, prépare les voies à la diffusion de l'Evangile. Jésus-Christ paraît ; il apporte aux hommes la vérité et la liberté, et laisse à l'Eglise qu'il fonde une promesse d'éternelle durée. Le christianisme s'établit par le plus indéniable et le plus éclatant des miracles. Il triomphe du paganisme et de l'hérésie, de l'amphithéâtre et du sophisme, de Trajan et de Julien, aussi bien que d'Arius et de Pélage. Et lorsque les barbares, surgissant des profondeurs de l'Orient, font crouler sous leur choc impétueux l'empire romain vermoulu, l'Eglise les baptise et les enfante à la civilisation nouvelle. Viennent les siècles de ténèbres de déchirements et de chaos qui remplissent la première moitié du moyen-âge, elle est encore là pour sauver du naufrage les nations de l'Europe chrétienne. Elle discipline les caractères, elle adoucit les mœurs, elle défend, avec ses droits inaliénables, la conscience, la liberté et la dignité humaines contre les princes oppresseurs et les empereurs sacrilèges. Elle se constitue en même temps la gardienne du feu sacré, et préserve d'un complet obscurcissement le flambeau des sciences et des lettres. Tant d'efforts et de dévouement ne peuvent manquer de produire leur fruit, et le treizième siècle s'épanouit au sommet du moyen-âge, comme une fleur exquise de la civilisation chrétienne. Un souffle héroïque pousse l'Europe croyante à la conquête du St-Sépulcre. Louis IX fait fleurir sur le trône, la justice et la sainteté. La poésie catholique déploie ses ailes, et Dante, le rêveur sublime, conçoit dans les tristesses de l'exil cette épopée sans modèle qui s'appelle la Divine Comédie. La science sacrée atteint son point culminant. St-Thomas, St-Bonaventure, Albert-le-Grand élèvent à la pensée chrétienne des monuments, grandioses comme ces cathédrales gothiques, qui surgissent de toutes parts et font monter les âmes vers le ciel avec leurs voûtes ogivales et leurs flèches aériennes.

Le moyen-âge est disparu, nous entrons dans l'âge moderne. La Renaissance et la Réforme, introduisent en Europe le sensualisme et le libre examen, et portent à la foi des peuples une blessure profonde. Cependant, à la Renaissance sensualiste et à la Réforme hérétique, correspondent la Renaissance et la Réforme catholiques. La sainteté fleurit dans l'Eglise. C'est l'époque du concile de Trente. Bientôt on voit s'avancer dans l'histoire le dix-septième siècle français avec son radieux cortège d'hommes illustres et de chefs-d'œuvre immortels. L'union de la science et de la foi produit des merveilles, et malgré quelques taches et quelques ombres, ce siècle mérite d'être appelé le grand siècle. Mais déjà commence à germer la semence d'irréligion que Luther a jeté dans le monde. Voici le règne de Voltaire, voici l'ère des soi-disant philosophes. Les ruines s'amoncellent dans l'ordre moral et intellectuel. L'apostasie des gouvernements attire sur les peuples la colère de Dieu. La foudre gronde, la terre tremble, la Révolution éclate au milieu de l'Europe comme un formidable volcan où s'engloutit l'ancien Régime, et dont les terribles convulsions ébranlent encore, aujourd'hui, les trônes et les sociétés du dix-neuvième siècle.

Voilà, messieurs, les grandes et magnifiques leçons que l'histoire, enseignée par des professeurs catholiques, donne à l'élève du séminaire. De son côté, la littérature l'initie aux splendeurs idéales de la parole humaine et entraîne son âme au culte du Beau. L'art de la composition et l'étude des modèles, l'habituent à donner du coloris à la phrase et à jeter sur le discours la royale draperie du style. La poésie, fille de la musique, fait pousser des ailes à son imagination, et lui enseigne à vêtir l'idée d'un vêtement de lumière et d'harmonie. L'éloquence lui communique son souffle ardent et lui apprend que pour posséder un verbe dominateur, il faut savoir faire passer dans sa parole les frémissements de l'âme et les palpitations de la vie. En même temps, les vieux maîtres de la pensée et du style, qui ont illuminé les siècles du rayonnement de leur génie, viennent verser, dans les jeunes intelligences altérées du Vrai et du Beau, les trésors de leurs chefs d'œuvre. Ils viennent leur parler le langage de l'honneur, de la justice, de la sagesse, du dévouement, du patriotisme, de l'héroïsme et de la foi. Généralisant le précepte du poète.

.....Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

l'élève entre dans le commerce intime, j'oserais dire dans l'amitié, de tous ces morts illustres qui revivent pour lui. Les voici, les ancêtres immortels, les grands poètes, les orateurs entraînants, les profonds penseurs dont s'honore l'humanité : Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron, Thucydide et Tacite, Grégoire et Jérome, Chrysostome et Augustin, Bourdaloue et Corneille, Bossuet et Racine, Fénelon et La Bruyère. Les voici, dans leurs conceptions les plus hautes et les plus pures, et, tous ensemble, quoiqu'à des degrés divers, ils proclament que les lettres humaines sont, ici bas, un reflet de l'Eternelle Beauté.

Mais l'élève avance dans la carrière. La littérature l'a initié au sentiment du Beau, l'histoire lui a donné la science des faits. Il lui manque encore la science de l'âme et celle de la nature. La philosophie chrétienne élève la voix. Elle se définit elle-même par la bouche de Bossuet : " une science qui consiste principalement à rappeler l'esprit à soi-même pour s'élever ensuite comme par un degré sûr jusqu'à Dieu." Elle fait descendre le jeune disciple au fond de son être et lui fait toucher du doigt les mystérieuses opérations de sa pensée. Elle lui fournit des preuves concluantes de la spiritualité, de la liberté et de l'immortalité de l'âme humaine. Elle combat le scepticisme, le matérialisme et l'athéisme. Elle démontre l'existence de Dieu et l'action de sa providence sur les actes humains. Elle enseigne les droits et les devoirs de l'homme dans la société domestique et dans la société civile. Elle établit enfin, dans l'intelligence de l'élève, ce fond solide de vérités naturelles, qui ont valu à la philosophie l'honneur d'être appelée, par des pères de l'église, " la préface humaine de l'Evangile."

Un dernier pas, messieurs, et l'élève aura terminé son pélérinage intellectuel. Ce dernier pas, il le fait avec les sciences naturelles. Les mathématiques dont Képler a dit " qu'elles sont coéternelles à Dieu et qu'elles ont passé dans l'homme avec l'image de Dieu," les mathématiques l'introduisent dans ce champ nouveau, où les formules inflexibles et les axiomes rigoureux contribuent à rectifier son jugement, en lui donnent une trempe plus solide. L'astronomie lui révèle l'existence d'une loi intelligente qui régit les corps célestes, et les fait se mouvoir avec une régularité admirable au milieu de leurs prodigieuses évolutions. La physique lui donne la théorie des forces de la nature inorganique et de leur action sur la matière inerte. La chimie lui fait pénétrer les secrets merveilleux de la composition des corps. La géologie lui permet de descendre jusque dans les entrailles de la terre pour y chercher l'âge du monde, et pour y lire, dans l'histoire de ses transformations, la justification scientifique de la genèse chrétienne. Et, après avoir ainsi scruté la nature et les corps, l'élève en arrive à la conclusion qu'un savant illustre exprimait lorsqu'il écrivait ces belles paroles: " Toutes les sciences " tendent à un même but. Ce but " c'est la manifestation des forces " que l'intelligence divine met en " œuvre dans le mécanisme de l'uni- " vers."

Le jeune homme est maintenant parvenu au terme de ses études collégiales. Il n'est pas encore un savant, tant s'en faut, mais il possède la clef de la science. Il connait les sources, où il devra aller puiser encore, puiser sans cesse, pour alimenter l'activité de son esprit. Durant les sept ou huit ans qu'il a passées sous le toit du collège, son intelligence s'est équilibrée, son caractère s'est formé aux efforts virils. Il a acquis le goût du travail, le respect de l'autorité, l'habitude de la méthode. Son cœur et son esprit ont grandi simultanément. Il est parti de la foi pour aller à la science, et la science l'a ramené à la foi après lui avoir fait parcourir le cercle des connaissances humaines.

Voilà messieurs, l'œuvre du séminaire, et mon seul regret est de n'avoir pu vous en exposer dignement l'incomparable grandeur. Ah ! je sais bien qu'elle rencontre, de par le monde, de nombreux et implacables contempteurs. J'entends d'ici l'éternel refrain des adeptes de la libre-pensée. Je les entends me dire : mais ce que vous venez de nous tracer c'est l'esquisse d'une éducation cléricale. Or l'éducation cléricale, nous n'en voulons pas. Ignorez-vous donc que l'Eglise est l'ennemie de la raison? que ses dogmes immuables et ses doctrines inflexibles sont le plus grand obstacle que rencontrent, sur leur route, la civilisation et la société modernes ? Arrière la domination des prêtres et des moines ! Arrière le spectre du Moyen-Age ! Arrière tout le vieil attirail de la superstition et de la routine théocratique ! Cela était bon pour nos pères. Mais nous qui sommes les fils d'un siècle de lumière, nous voulons que l'intelligence soit libre et l'éducation sans entraves, et nous chassons la foi de nos écoles parce qu'elle est l'antithèse de la science et la borne du progrès. Voilà messieurs, le fier langage des pontifes de la Révolution. Eh bien ! c'est un devoir de le proclamer en toute circonstance, lorsqu'ils parlent ainsi, ils profèrent un double mensonge. Ecoutez, messieurs, la protestation éloquente que ces accusations de l'ignorance arrachent à un grand orateur catholique : " Non," s'écrie le révérend père Félix, " non, la foi " ce n'est pas l'immobilité, c'est le " mouvement. Non, la foi ce n'est " pas la mort, c'est la vie. Non, la " foi ne tient pas le génie enfermé " dans une obscure prison, lui inter- " disant l'espace et la lumière ; elle " ne fait pas aveugles et captifs les " rois de la pensée. Que fait-elle donc " la foi ? Ce qu'elle fait ? Elle montre " au génie à travers l'obscurité de ses " dogmes des ouvertures infinies. Et " pour ceux qui ne sont pas nés " hiboux obscurs, cherchant d'ins- " tinct les ténèbres et la nuit, pour " ceux qui sont de la race des aigles ; " ah ! si vous demandez ce qu'elle " fait, je vais vous le dire, non sans " quelque fierté de cette gloire catho- " lique : loin de leur couper les ailes, " elle élève leur vol ; au lieu de leur " crever les yeux pour les empêcher " de voir, elle ouvre leurs regards " à des clartés nouvelles ; et au lieu " d'abaisser leur essor, elle les porte " à ses plus hauts sommets, au-dessus " de ces nuages qui enveloppent le " vulgaire des penseurs ; et les po- " sant, comme sur un rocher, sur le " dogme immuable, elle leur fait de " plus près regarder le soleil."

On rapporte qu'un grand poète allemand, Gœthe, au moment d'expirer, poussa ce cri sublime : " de la lumière, encore plus de lumière ! " Je ne sais si Gœthe a jamais prononcé cette belle parole, mais je sais qu'on pourrait la placer avec une grande vérité dans la bouche de l'Eglise catholique. L'Église aime la lumière. Au Moyen-Age, elle a brillé au milieu de l'Europe comme un phare illuminateur. Toujours et partout elle provoque la discussion et la controverse, parce qu'elle est la vérité, et que la vérité n'a pas peur du soleil. En ce moment même, messieurs, un fils de Lacordaire, un continuateur de Ravignan et de Félix, le P. Monsabré, sublime vulgarisateur de la théologie, occupe la plus haute tribune du monde, la chaire de Notre-Dame. Et là, au milieu de Paris incrédule, en plein dix-neuvième siècle, devant le rationalisme qui frémit, il dévoile hardiment au plus difficile des auditoires, les profondeurs lumineuses du dogme catholique. " De la lumière, encore plus de lumière, " c'est le cri de l'Eglise parce qu'elle croit vraie cette grande parole d'un philosophe : " un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science ramène à Dieu."

C'est pour cela que l'éducation a toujours été l'objet de sa plus ardente sollicitude. Qui pourra redire les bienfaits de l'enseignement catholique ? Il élève le niveau social ; il fait des savants et des lettrés ; il fait surtout des hommes de caractère et de principes. Et son action libre sur les intelligences et sur les cœurs est le plus sûr garant du progrès de la civilisation chez un peuple. L'histoire est là pour le prouver. Voyez la France. Nous aimons toujours à y chercher nos exemples parce qu'elle est notre ancienne mère patrie et que c'est à nous surtout que peut s'appliquer ce beau vers du poète :

Tout homme a deux pays : le sien, et puis la [France

Profitons donc des leçons que renferme l'étude de son passé et de son présent. C'est l'éducation chrétienne qui a donné à la France son glorieux dix-septième siècle, le siècle de Bossuet, de Racine et de Condé. Mais la fille aînée de l'Eglise s'est éloignée de sa mère pour se livrer à cette marâtre qu'on appelle la Révolution. Depuis un siècle, surtout, elle a traqué, persécuté, pourchassé l'éducation chrétienne comme la grande ennemie, et l'éducation anti-chrétienne a marché de victoire en victoire.

Eh bien ! quel résultat avons-nous vu ? Au lieu de la majestueuse unité qui faisait autrefois l'honneur et la force de l'esprit français, l'intelligence nationale s'est trouvée fractionnée en vingt écoles différentes qui se sont déclaré la guerre. La discussion sans frein a effacé jusqu'aux derniers vestiges des principes et des doctrines sans lesquels aucune société ne peut vivre. On a ruiné le respect, détruit l'autorité, abaissé la justice, menacé la propriété, attaqué la famille, affaibli jusqu'au sentiment sacré du patriotisme. Les hommes d'état, dirigeant le pays à l'aventure, se sont épuisés en tâtonnements stériles. Et, chose inouie dans l'histoire des peuples, on a vu se succéder trois révolutions en quarante ans. Quelle a donc été la cause, de cette universelle et douloureuse décadence ? Ah ! messieurs, la cause ç'a été la soi-disant éducation progressiste, l'éducation anti-chrétienne. C'est elle qui a semé la division dans les esprits, et la discorde dans les cœurs. C'est elle qui a allumé dans les âmes le sombre feu des passions communistes et des haines sociales. C'est elle qui a soulevé le pauvre contre le riche, l'ouvrier contre le patron, le serviteur contre le maître, le gouverné contre le gouvernant. C'est elle qui donné naissance à cette masse d'œuvres malsaines qui inoculent au peuple le virus révolutionnaire. C'est elle qui, avec ses doctrines pernicieuses, ou plutôt, avec sa destruction de toute doctrine, a désorganisé la nation française et l'a conduite à ses plus grands désastres. C'est elle, oui c'est elle qui a construit les barricades, massacré les otages, brûlé Paris, et jeté la France sanglante et meurtrie sous le talon brutal des uhlans prussiens. Voilà les exploits de l'éducation athée ; voilà ce qu'elle a fait en France, et ce qu'elle ferait ici si nous lui donnions accès au milieu de nous, dans un jour de démence ou d'apostasie nationales.

Mais, non, il ne luira jamais pour nous ce jour néfaste. Nous nous en tiendrons à cette éducation chrétienne, cléricale, si l'on veut, qui nous a sauvés aux jours de crise, et qui est aujourd'hui l'un des boulevards de notre nationalité. Nous continuerons de nous abreuver à cette source sacrée que chantait, *au foyer de son presbytère*, un de nos plus sympathiques et de nos plus distingués poètes :

L'enseignement c'est l'eau que boit la race [humaine.
Si l'Eglise de Dieu n'ombrage la fontaine,
Des reptiles en foule y naîtront sous les fleurs.
Mais l'Eglise y répand le sel de la sagesse
Et toujours, sans danger, dispense avec largesse,
Une eau limpide aux voyageurs.

Les voyageurs, messieurs, c'est vous, c'est moi, c'est la grande famille franco-canadienne. L'eau limpide qui étanche notre soif, c'est la science chrétienne, et les institutions que l'Eglise a préposées pour être les dispensatrices de ce sel qui empêche la science de se corrompre, ce sont les séminaires, les collèges, au milieu desquels Ste-Anne nous apparaît avec le prestige du souvenir et l'attrait de la reconnaissance.

La reconnaissance, messieurs, ah ! puisque j'ai prononcé ce mot, un des plus nobles de la langue humaine, permettez-moi d'en profiter, en terminant, pour me faire encore une fois l'écho de la gratitude publique envers le bienfaiteur insigne de l'œuvre dont j'ai tenté d'exalter la grandeur. C'était le plus bel éloge que je pouvais faire du pasteur vénéré que nous fêtons en ce moment. Vous connaissez tous le vers fameux :

Sint Mœcenates, non deerunt, Flacce. Marones.
Qu'il y ait des Mécènes, et il y aura des Virgiles.

Je crois pouvoir lui donner la forme d'un souhait, en y introduisant une variante : Que dans notre canada français et catholique, il y ait encore, il y ait toujours de ces âmes généreuses qui se dévouent au soutien des sciences et des lettres, afin qu'il y ait encore, qu'il y ait toujours des séminaires et des collèges, foyers de lumière, de vertu et de patriotisme. Je suis sûr, messieurs, de correspondre à vos sentiments, en formulant ce souhait, et en adressant comme dernière parole, aux bienfaiteurs, aux directeurs, et aux professeurs de Ste-Anne, ces beaux vers de notre infortuné Crémazie :

Du peu que nous savons, vous êtes l'origine ;
Si nous pouvons encore, à la source divine
D'où s'échappe à grands flots l'enseignement [humain,
Approcher quelquefois nos lèvres altérées,
Nous le devons à vous, dont les mains vénérées
Nous ont de la science aplani le chemin.

Si nous avons gardé, pur de tout alliage,
Des pionniers français l'héroïque héritage
Notre religion, notre langue et nos lois :
Si dans les mauvais jours de notre jeune histoire
Nous avons, avec nous, vu marcher la victoire,
Nous vous devons encor ces glorieux exploits.

Car fécondant toujours le sol de la patrie,
Des grandeurs de la foi, des éclairs du génie,
Vous gardiez ce dépôt, source de tous les biens,
Où puisant les leçons des histoires antiques,
Nos pères ont appris ces vertus héroïques
Qui font les nobles cœurs et les grands citoyens

Dans l'Etat du Maine, il est question de rétablir la peine de mort, qu'on y avait abolie il y a une trentaine d'années. De tous les Etats, le Maine est celui qui fournit la plus nombreuse collection de meurtres et la moins nombreuse d'attentats contre la propriété. Evidemment, les coupables s'autorisent de la douceur de la loi pour les crimes capitaux mais se gardent des autres offenses, dont la punition est relativement sévère.

Québec, 28 février 1883.

M. l'Editeur du *Courrier du Canada.*

Monsieur l'Editeur,

Je suis chargé par M l'Archevêque de Québec de vous transmettre copie de la lettre ci-incluse de Son Eminence le Cardinal Simeoni en date du 3 du courant, avec prière de la publier (texte et traduction) sans commentaire.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur l'Editeur,
Votre très humble serviteur,
C.-A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

LETTRE

de son Em. le Cardinal Simeoni

A MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC,

3 février 1883.

(*Texte*)

Illme ac Rme Domine,

Cum ex ephemeridibus noverim in proximo nonnullas électiones politicas in istis regionibus locum habitura, ut omne periculum amoveatur, ne quis forsan e clero indebita ratione sese in iis immisceat, haud inopportunum putavi eadem super re ad Te scribere. Idque eo magis perficiendum censeo quod Administrator diœcesis Trifluvianæ D. Caron, dum Episcopus absens erat, epistolam scripserat quæ minime consentanea est Instructionibus per Supremam Congregationem Sanct Officii hac de re latis atque omnibus Provinciæ Quebecensis Episcopis communicatis, et quibus omnes adamussim inhærere jussit SSmus D. N. Leo XIII, uti constat ex litteris a me ad A. T datis die 13 Sept. ejusdem anni.

Qua quidem administratoris epistola etiam in præsens nonnullos abuti compertum est.

Profecto hanc rationem agendi probare minime possum, utpote quæ lugendis plane effectibus occasionem præbere potest, atque pacem et concordiam inter catholicos non absque gravi animarum detrimento convellit.

Hinc Amplitudini Tuæ committo ut hanc S. Congregationis me tem SSmi D. N. praescriptionibus apprime conformem, eo modo quo tibi opportunius videatur, notam reddas, ut omnes in debito contineantur officio ac promptam obdientiam S. Sedi exhibeant.

Interim precor Deum ut te diutissime sospitet.

Romæ ex ædibus. S. C. de Propaganda Fide die 3 februarii 1883.

Uti frater addictissimus,
(Signat) JOANNES CARD. SIMEONI, *Præfectus*
(Subsign.) + D. ARCHIEP. TYREN, *Secrius.*

Illmo ac Rvmo.

P. D. ALEXANDRO TASCHEREAU,
Archiepiscopo Quebecensi.

Pro apographo,
C.-A. MAROIS, *Pter, Secretarius.*

TRADUCTION.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Ayant appris par les journaux que quelques élections doivent avoir lieu prochainement dans ce pays, j'ai cru opportun de vous écrire à ce sujet afin de prévenir tout danger que quelque membre du clergé ne s'y immisce d'une manière indue. Et je pense que cela est d'autant plus nécessaire que l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières, Mr. Caron, au mois de novembre 1881, pendant l'absence de l'évêque, a écrit une lettre qui n'est nullement conforme aux instructions données à ce sujet par la Suprême Congrégation du Saint Office et communiquées à tous les évêques de la Province de Québec et que Sa Sainteté Léon XIII a ordonné à tous de suivre fidèlement, comme on le voit par la lettre que j'ai adressée à votre Grandeur le 13 septembre de la même année.

Il est notoire que même à présent quelques personnes abusent de cette lettre de l'administrateur.

Je ne puis certainement pas approuver cette manière d'agir qui peut produire des effets très déplorables et qui, au grave détriment des âmes, détruit la paix et la concorde entre les catholiques.

C'est pourquoi je charge Votre Grandeur de faire connaître en la manière qui lui paraîtra plus opportune cette décision de la Sacrée Congrégation qui est absolument conforme aux prescriptions du Saint Père, afin que tous se tiennent dans les bornes tracées et s'empressent de montrer envers le Saint Siège l'obéissance qui lui est due.

Je prie Dieu de vous accorder longue vie et prospérité.

Rome, de la S. C. de la Propagande, le 3 février 1883.

De Votre Grandeur,
le frère très dévoué,
JEAN CARDINAL SIMEONI, *Préfet.*
+ D. ARCH. DE TYR, *Secrétaire*

Illme et Rme.
Mgr ALEXANDRE TASCHEREAU,
Archevêque de Québec.

A LA CHAMBRE

La chambre a réjeté hier la proposition de M. Beaubien, demandant un comité pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant au règlement final et à l'audition des comptes de l'administration du chemin de fer du Nord.

Le député d'Hochelaga n'est jamais très heureux quand il touche de près ou de loin à cette question. La Chambre l'écoute aujourd'hui d'un air distrait, et cela se conçoit aisément. L'année dernière, sa parole qu'on pourrait dire autorisée, car M. Beaubien a une réputation bien connue d'homme versé dans les questions de chemins de fer, créait quelque sensation dans la Chambre. Il a alors épuisé toutes ses forces, il s'est fendu en quatre pour prouver que la vente de la section-ouest au Pacifique serait une excellente affaire, et que la vente de la partie-est serait la ruine de la province. Il admettait donc le principe de la vente, contrairement à l'opinion du plus grand nombre des adversaires du gouvernement, qui ne voulaient pas qu'on séparât le chemin en deux tronçons.

Puisqu'il a admis le principe, il doit en accepter les conséquences. Comment donc le député d'Hochelaga peut-il demander aujourd'hui de bonne grâce un comité d'enquête qui aurait pour devoir de scruter les actes du gouvernement actuel en ce qui regarde le règlement final des deux transactions.

L'honorable M. Mousseau est tenu, en honneur, de faire exécuter au pied de la lettre les contrats passés entre le gouvernement et les syndicats du Pacifique et du chemin de fer du Nord. Sa responsabilité ne peut pas remonter au jour de la vente du chemin, car le Premier Ministre actuel ségeait à Ottawa et faisait partie du gouvernement fédéral.

Cette demande d'enquête est une insinuation claire qu'il y eut quelque fraude ou malversation de la part des parties intéressées. Si le député d'Hochelaga a voulu frapper quelqu'un, ministre, député ou autre personnage, il eût été mieux de porter une accusation directe, plutôt que d'attaquer le gouvernement en bloc, et laisser planer sur le corps entier un soupçon de malhonnêteté que, pour notre part, nous ne croyons pas fondé.

Quatre députés de la droite ont voté pour la proposition de M. Beaubien : MM. Dorais, Richard, Trudel et M. Beaubien lui-même.

La proposition a tout de même été rejetée par un vote de 40 contre 19. Majorité pour le gouvernement : 21.

Le Rev. Père St-Cyr

Nous apprenons avec un vif regret la mort du Rév. P. St-Cyr, arrivée au couvent des sœurs de St. Joseph, de St-Louis, Mo., mercredi dernier. Le R. P. St-Cyr était le plus vieux prêtre des Etats-Unis et l'un des plus vieux du monde entier. C'est lui qui a célébré la première messe dite à Chicago, où il avait la famille Beaubien et d'autres Canadiens pour communiants. Depuis plusieurs années le R. P. avait cessé d'exercer le ministère, à cause de sa santé.

Institut-Canadien

Un ami nous disait l'autre jour : " Evidemment l'Institut-Canadien a de la vogue " : il disait vrai. Tout notre Québec en est fier et lui accorde sa meilleure sympathie. Le patronage du clergé lui est assuré ; plusieurs prêtres distingués se sont inscrits parmi ses membres ; nos orateurs jeunes et vieux sont heureux de lui apporter le concours de leur talent.

De toutes les parties de la ville on vient à ses séances comme à une fête ; quand il s'y fait une conférence nos salons sont vides.

L'Institut-Canadien a déjà vu de beaux jours ; l'avenir lui en réserve de plus beaux encore : c'est notre confiance et notre espoir.

Nous ne saurions trop féliciter son distingué président M. Chouinard. N'est-ce pas grâce à lui en effet, grâce à son zèle infatigable que cette société littéraire a pris dans ces derniers temps un essor nouveau ? C'est lui qui a réussi à la rendre propriétaire du splendide édifice que tous admirent, sanctuaire où les beaux-arts, les sciences et les lettres se sont donné un si cordial rendez-vous.

M. Chouinard est président *actif :* il porte admirablement le nom de sa charge.

C'est vraiment le type de l'homme laborieux et dévoué ; se dépenser est pour lui un besoin. Nul sacrifice, nulle démarche ne lui coûte lorsqu'il s'agit de rendre service ou d'accomplir une œuvre utile.

Il est patriote autant qu'on peut l'être ; le patriotisme a été jusqu'à présent l'âme de presque toutes ses entreprises. Qui ne sait que nous lui avons dû en grande partie le succès de notre grande fête nationale du 24 juin 1880 ? C'est lui qui en a conçu et rédigé l'admirable programme. Que de fatigues ne s'est-il pas alors imposées ! Que de centaines de lettres il a écrites ! Mais la fatigue lui importait peu, il travaillait pour le bien et la gloire de la patrie.

Mardi dernier, 27 février, M. G. Stewart, rédacteur du *Chronicle* donnait à l'Institut une conférence remarquable sur la vie et les œuvres de Longfellow. M. Chouinard vint après lui, célébrer les louanges de l'immortel auteur d'*Evangeline.* Il le fit d'une voix qui trahissait l'émotion de son cœur. Son discours fut un chant ; en voici les dernières paroles :

" Dans un siècle qui se piquera d'être aussi reconnaissant que le nôtre, on célébrera sans doute quelque centenaire de Longfellow. Tout ce qui s'honore de vivre sous les drapeaux de l'empire britanique se lèvera dans l'allégresse, et les enfants les plus éloignés de la vieille Angleterre et de la jeune république américaine se réuniront sur quelque point du Globe terrestre. Comme au tombeau de Marc-Aurèle, les délégués de tout l'univers viendront apporter à la cendre du poète américain le tribut de leurs hommages et de leur admiration.

Mais, de toutes les voix qui se feront alors entendre, il n'y en aura pas de plus douce, ni de plus reconnaissante, que celle des représentants de la vieille Acadie, qui apporteront les regrets et les éloges de cent mille familles, glorieuse couronne du peuple acadien réhabilité, ressuscité. Avec quel enthousiasme ne diront-ils pas : " Béni soit le poète immortel qui, le premier de sa race, a su accomplir la grande œuvre de notre réhabilitation aux yeux de l'univers, qui nous a vengés des mensonges de l'histoire, et qui, en chantant la douceur, les vertus, les souffrances d'Evangéline, a versé sur nos plaies un beaume consolateur, nous a fait espérer davantage en Dieu, et nous a fait aimer encore plus la patrie et la liberté."

Ce discours ainsi que le beau travail de M. Stewart doivent être publiés, paraît-il, en une même brochure. Nous les conserverons comme un précieux souvenir de la fête donnée à l'Institut en l'honneur du grand poète américain.

INFORMATIONS

M. l'abbé Têtu, de l'archevêché de Québec, est arrivé à Halifax lundi après midi à bord du *Circassian.*

M. Chapleau laissera la Californie, dès cette semaine, pour prendre son siège à Ottawa.

On le dit parfaitement rétabli.

L'*Electeur* dit que la résignation de M. Billy, M. P., comme magistrat du District pour le comté de Rimouski, est depuis quelques jours entre les mains du gouvernement.

M. Stephens, le président du syndicat du Pacifique Canadien a publié dernièrement une lettre dans le *Times* de Londres, au nom du syndicat, dans laquelle, il demende au gouvernement inpérial s'il veut se charger des frais de passage de mille émigrants Irlandais pour le N.-Ouest, en mai et juin prochains, que le syndicat fera à chaque famille de ces émigrants une concession gratuite de 160 acres des meilleures du Nord-Ouest.

De plus la compagnie du Pacifique et les compagnies de colonisation avanceront aux émigrants les capitaux nécessaires pour commencer l'exploitation de ces terres.

Le procès de canonisation de la Rvde Sœur Bourgeois vient d'entrer dans une nouvelle phase. Lundi dernier, on a procédé, à l'évêché, à l'ouverture des Lettres Rémissoriales de S. Congrégation des Rites, déléguant Mgr l'évêque de Montréal, son vicaire général et quatre autres juges par eux nommés, à commencer le procès apostolique *de famâ sanctitatis* etc.

Agriculture

LES POULES QUI MANGENT LEURS ŒUFS

Ce n'est naturellement pas l'œuf d'appel que l'on met dans le nid, qui est la cause que les poules mangent leurs œufs, car de tout temps nous avons laissé l'œuf d'appel au nid, et seulement une ou deux fois, nous avons vu cet accident se produire dans le cours de plusieurs années.

Quelques éleveurs croient que la cause en est dans la *pepie*, car, cette maladie empêchant les poules de boire, elles se trouvent portées à rechercher une fraicheur quelconque, qu'elles trouvent bien dans leurs œufs, et la pépie étant enlevée, les œufs restent intacts. Si cependant elles continuaient, nous croyons que les moyen suivant, indiqué par un éleveur de volailles, dans le *Poultry Journal*, pourrait les guérir de leur gloutonnerie :

Il y a quelque temps j'avais un cheval qui avait l'habitude de couper avec ses dents la corde qui servait à l'attacher à la crèche. Ayant laissé macérer pendant douze heures une corde dans une dissolution d'aloès, et attaché le cheval avec cette corde aloétisée, elle a suffi à elle seule par son amertume à lui faire passer la manie de couper ses cordes.

Un autre exemple qui prouve également l'efficacité de l'aloès : un de mes voisins avait un jeune chien qui se faisait une habitude de dénicher les nids des poules. Son maître était sur le point de le détruire, tant c'était ennuyeux. Lui ayant recommandé d'introduire dans 5 ou 6 œufs, à chacun gros comme une petite noisette d'aloès dissous, ce qui est très facile en faisant un petit trou, et en extrayant avec un petit chalumeau assez de blanc pour faire place au liquide à introduire—le liquide étant introduit, bien le mélanger avec le jaune et reboucher le trou avec un peu de cire blanche—ensuite les semer un à un dans la cour où on doit retenir le chien, de 6 œufs qu'il avait préparés 2 seulement ont été attaqués, un seul a été mangé. Cette seule bouchée a suffi pour lui faire passer le goût des œufs.

PAR DÉPÊCHES

FRANCE.

Paris, 28 février 1883.

On a arrêté M. Byrne sous l'accusation de participation au meutre de MM. Cavendish et Burke : il nie complètement. Les radicaux sont irrités de cette arrestation.

M. Gladstone a eu une entrevue avec le président de la République et avec le ministre des Affaires étrangères ; on espère une meilleure entente entre les deux pays, notamment sur l'Egypte.

Paris, 1 mars 1883.

Un nommé Didier, anarchiste français, vient d'être arrêté à Bruxelles (Belgique).

Une interpellation a été faite au Sénat sur les lois de proscription ; à la demande de M. Ferry l'ordre du jour a été voté par 154 voix contre 100.

Paris, 2 mars 1883.

La Cour d'appel a confirmé la sentence prononcée contre MM. Bontoux et Féder, de l' " Union générale. "

La Chambre des Députés a voté la mesure qui ôte aux communes l'obligation de solder les dépenses du Culte lorsque les fonds ordinaires ne suffisent pas.

Paris, 3 mars 1883.

M. Ferry déclare inopportun le projet de reviser la constitution, le Sénat ne pouvant y voir qu'une menace à son existence.

La loi organisant la juridiction française en Tunisi est votée par le Sénat.

On dit à Berlin que le prince de Galles désapprouve la conduite du gouvernement français à l'égard des princes d'Orléans.

L'Angleterre demande l'extradition de Walsh, arrêté le 1er mars au Havre. M. Rochefort demande à M. Victor Hugo d'user de son influence auprès du gouvernement en faveur de Byrne.

Paris, 5 mars 1883.

La Chambre des Députés s'occupe de la révision de la Constitution ; M. Ferry déclare cette mesure inopportune, et y voit une sorte de provocation contre le Sénat : d'après lui le peuple retirera son appui à la République s'il n'y voit qu'instabilité et agitation M. Clémenceau demande si le vote de 1882 en faveur d'une révision est encore valide ; sur sa demande le débat est remis à demain par 276 voix contre 207.

On annonce le suicide du général Lardeois, commandant d'une brigade de cavalerie à Valencienne (Nord).

Une assemblée royaliste s'est tenue à Lille (Nord) le 4 mars ; MM. de Baudry d'Asson et André Barbes se sont fait entendre de 5 000 auditeurs on a voté la résolution de soutenir la cause royaliste à la première occasion. On s'attend à des poursuites.

Une expédition s'organise en Algérie contre les soulèvements qui se produisent dans le sud de la province d'Oran.

ANGLETERRE

Londres, 28 février.

La Chambre des Communes s'est occupé de la situation de l'Irlande au point de vue de la misère.

Les nouvelles de Loughrea montrent des bandes d'affamés qui assiègent les demeures des curés pour demander du pain. Les commissaires des villes sont à l'œuvre.

Le comté de Dublin a élu député le colonel King Harnon, conservateur.

Le vapeur " Deckinson " a été abandonné en mer près de Malte ; 14 hommes sont sauvés ; 13 manquent encore.

Londres, 1 mars.

La presse française s'élève vertement contre l'extradiction de Byrne à l'Angleterre ; à propos des complices d'Orsini en 1858, sous la raison que c'étaient des refugiés politiques.

Un amendement propose à l'Adresse par M. O'Connor a été rejetée par 163 voix contre 32 à la Chambre des Communes.

M. Parnell critique l'intention où serait le gouvernement de recourir aux " poor-houses " ou à l'émigration pour soulager l'Irlande.

Trois cents femmes irlandaises partent cette semaine pour le New-Hampshire, où elles travailleront aux filatures.

Londres, 2 mars.

M. Gladstone est de retour.

Sir Arthur Otway est élu " Deputy Speaker " de la Chambre des Communes.

La Chambre adopte une motion ayant pour objet de rendre obligatoire l' " éducation " en Irlande.

On dit à Paris que Byrne sera mis en liberté, parce qu'on aurait la preuve qu'il était à Londres le 6 mai dernier ; le gouvernement français attend des documents de Londres.

John Walsh, arrêté hier au Hâvre (France), avoue avoir participé au crime de " Phœnix-Park. "

La police de Richdale a trouvé, au domicile de Walsh, des listes de chefs, des documents, des correspondances avec Byrne, et une photographie du " Numéro Un. "

Un mandat d'arrêt est lancé contre le " Numéro Un, " dont on croit l'arrestation prochaine. Une arrestation vient d'être faite à Tullamore.

Londres, 4 mars.

La police a des preuves de la complicité de Shéridan dans les crimes commis en Irlande. On n'a pas de preuves contre Byrnes, et ses amis se disent en mesure de prouver qu'il était à Londres le jour du crime de Dublin.

D'après des lettres saisies à la résidence de Walsh, une société secrète de 6 000 membres ayant des fonds et des armes, est organisée dans le nord de l'Angleterre.

Londres, 5 mars.

La publication des Œuvres de John Stuart Mill, de John Morley, et d'autres auteurs, renfermant des maximes d'incrédulité et d'athéisme, la Société contre la littérature blasphématoire propose des poursuites contre MM Huxley, Tyndall et Herbert Spencer

Le nouveau tarif voté au Congrès des Etass-Unis est mal accueilli par les marchands et les manufacturiers de Bradford.

Des difficultés surgissent aux Indes, à cause de la disposition législative qui, dans certains cas, donne aux magistrats indigènes juridiction sur des Européens.

M. Gladstone s'est présenté à la Chambre, a été applaudi, et a déclaré que les troupes seront rappelées d'Egypte aussitôt que seront assurées la liberté et la sécurité du Canal de Suez.

L'extradition de Shéridan a été demandée aux Etats-Unis.

M. Parnell parle de la détresse en Irlande ; M. Trevelyan dit que le mal n'est pas aussi grand qu'on le dépeint.

On commence à se demandé si l'existence du " Numéro Un " n'est pas fantastique.

On a trouvé un grand nombre de revolvers à Bradford. Un nommé Tobin a été arrêté.

A Castelreagh, la police a arrêté 6 hommes qui tenaient une réunion secrète.

ITALIE

Rome, 5 mars.

On a inauguré aujourd'hui la plaque commémorative de l'habitation occupée autrefois à Rome par Morse, l'illustre américain dont le système télégraphique est universellement adopté.

ESPAGNE

Madrid, 28 février.

Les révolutionnaires se désignent sous le nom de " Main noire. " Ils commettent des crimes dans l'Andalousie. A Puerto Gerrano, une bande masquée a envahi la maison d'un fermier, a outragé et tué des femmes, et a tout devasté.

38 arrestations ont été faites à Malaga.

Madrid, 2 mars.

Les désordres des anarchistes continuent en Andalousie, 11 prisonniers déclarent qu'ils ont été engagés, avec 228 autres, pour tuer les propriétaires, et commettre des vols, selon les ordres de leurs chefs.

On pense que l'état de guerre sera proclamé en Andalousie.

Madrid, 5 mars.

Une bande de la société de la " Main Noire " a été découverte dans la province d'Estramadure. Les magistrats reçoivent des lettres de menaces,

ALLEMAGNE

Berlin, 4 mars.

La police de Hildesheim a constaté l'existence d'une société secrète parmi les ouvriers étrangers.

Plusieurs arrestations ont été faites dans le Hanovre.

AUTRICHE

Vienne, 3 mars.

Le procès des 30 socialistes prouve que la plupart sont affiliés à l'Internationale, et qu'ils ont trempé dans des tentatives de meurtre ; ils ont eu relation avec Most.

RUSSIE

Saint-Pétersboursbourg, 3 mars.

On vient d'arrêter une nouvelle bande de conspirateurs contre la vie du Czar.

M. Hunter et ses compagnons d'exploration viennent d'arriver avec M. Barlette et les autres survivants de la *Jeannette* ; tous sont en bonne santé.

SUISSE

Berne, 3 mars.

Le chargé d'Affaires des Etats-Unis s'étant adressé directement au préfet de Brienne pour une affaire de police, le gouvernement local porte plainte au Conseil fédéral.

Le comte Granville demande, par l'intermédiaire du ministre anglais à Berne, l'annulation du bannissement du chef de l'Armée du Salut.

AFRIQUE

EGYPTE

LeCaire, 4 mars.

Abdelkader Pacha est arrivé à Sennaar, après avoir défait le faux prophète, qui a perdu 2 000 hommes.

Les inondations continuent dans l'Indiana et dans l'Arkansas ; plusieurs levées sont rompues.

Un grand météore a été vu en Virginie le 5 mars au matin, et s'est résolu par une forte explosion.

AMERIQUE

Pendant le mois de février, la dette publique des Etats-Unis a été réduite de 7 millions et demi de dollars.

Les eaux baissent dans l'Illinois, mais elles montent dans l'Arkhansas.

Lawrence (Indiana), on a reçu un certain nombre de caisses venant de Syracuse (New-York), et contenant des vêtements qui vont être immédiatement distribués aux victimes des innondations.

Le 2 mars, grand incendie aux élévateurs d'Albany ; on a dû inonder 13 000 boisseaux de grains et 800 barils de farine.

A Chicago, combat acharné entre Dunn et Elliott.

A l'incendie de l'élévateur Dunlop, à Albany, on compte des morts et des blessés ; la perte est de 200 000 dollars.

Les envoyés de Madagascar viennent d'arriver à New-York.

Près de Peekskill, 3 hommes ont été frappés et tués par un train. A Birmingham (Alabama), le capitaliste Pratt a été tué en essayant de passer entre les voitures d'un train.

Un grand incendie a éclaté à New-York, rue Windewater ; il y a des blessés, et les pertes sont considérables.

La rivière Arkansas continue à monter ; chaque train qui part de Kansas-City emmène des familles entières qui fuient l'inondation. A Héléna, 16 personnes sont manquantes et on les croit perdues.

Le vapeur " Yazoo " a sombré à 25 milles de la Nouvelle-Orléans ; 16 personnes ont péri.

L'engloutissement du vapeur Yazao-City a entraîné la mort de 18 personnes.

Dans l'Arkansas, l'eau monte toujours, et les populations s'enfuient sur les hauteurs ; la pluie est continuelle ; on mande d'Héléna que plusieurs personnes ont péri.

Notes Commerciales

Les pêcheries de la Colombie Anglaise sont évaluées à $1,900,000 pour l'année 1883, soit une augmentation de $400,000 sur l'année précédente. Le temps est doux, sur la côte du Pacifique, et la neige et la glace ont disparu sur la terre ferme.

L'Europe compte 1,152 compagnies d'assurances qui se divisent, suivant les divers pays comme suit : Allemagne 258, Grande-Bretagne 248, France 226 ; Hollande 119 ; Autriche-Hongrie 63 ; Italie 57 ; Suède et Norwége 38 ; Belgique 36 ; Dannemark ; Espagne 23 ; Suisse 22 ; Russie 20 ; Portugal 12 ; Grèce 9 ; Turquie 3 ; Roumanie 2.

Il existe actuellement au Texas un sentiment de réaction, que nous avions prévu depuis longtemps, contre l'établissement de grandes fermes. Les grandes fermes, spécialement sur ce continent, rapportent moins que les petites, tant pour les fermes que pour les districts dans lesquels elles se trouvent situées. Non seulement, il n'est plus question au Texas d'acheter les petites fermes pour les convertir en grandes exploitations, mais les propriétaires du comté de Harrison se proposent de diviser leurs immenses plantations en lots qu'ils vendront à longs paiements. Ils espèrent ainsi augmenter leurs revenus et convertir en bonnes terres des étendues actuellement improductives.

A un époque peu éloignée de nous, le papier était considéré comme un corps n'offrant aucune résistance, et ne pouvant dans aucun cas être employé en dehors des maisons. Lorsqu'on réconnut que le papier comprimé pouvait dans certains cas, remplacer le bois, la pierre et les métaux, il sembla que le désir des inventeurs et des fabricants fut de l'employer à des fins pour lesquels le papier paraissait parfaitement impropre. Les bataux, les récipients, les ustensiles de cuisine, les cylindres lamineurs et les roues des waggons en papier pouvaient faire supposer qu'on avait atteint l'extrême limite de l'emploi du papier. Une nouvelle application est, parait-il, à l'étude celle des rails en papier, si le succès couronne les expériences qui seront faites sous peu, nous devons attendre à voir un de ces jours des pilons et des perceuses en papier.

Nous devons malheureusement tous les jours, enrégistrer de nouvelle fraudes commerciales ou industrielles. La dernière qui est arrivée à notre connaissance nous vient de Liverpool. Dans un procès récent, un certain nombre d'ouvriers horlogers de Conventry ont déclaré qu'il était habituel aux fabricants de cette ville, de mettre sur les montres les noms et marques ordonnés par l'acheteur ; et que dans beaucoup de cas ces noms étaient mis sans la moindre hésitation. L'Angleterre a sur les marques de fabriques des lois très sévères qui ne permettent même pas l'entrée dans le pays de produits marqués non accompagnés d'une facture d'origine. Quelle est l'utilité de telles lois si la fraude et la contre-façon peuvent être pratiquées aussi librement sur le sol même de l'Angleterre.

A Wabash, à une soirée de noces, les invités ont pris des aliments contenant des poisons : la plupart sont malades, plus ou moins grièvement.

Les usines de Diamond et Bluff à Redwing (Minnesota) ont brûlé le 4 mars, ainsi que deux magasins ; perte 200 000 dollars.

A Boston

Dernièrement M. Souvielle, de Paris ex-aide chirurgien de l'armée française a reçu les visites de plus de 2500 médecins et malades, qui firent usage de sa merveilleuse invention " le Spiromètre " pour la guérison du Catarrhe, Surdité Catarrhale, Bronchite, Asthme, et toutes les maladies de la gorge et des poumons ; ceux qui ne peuvent se rendre à ses offices pourront être guéris en adressant par lettre M. Souvielle, ex-aide Chirurgien de l'armée Française, 13, Carré Phillipe, Montréal, ou 173, Rue Church, Toronto, offices pour le Canada, où des spécialistes Français et Anglais, sont à la disposition des malades.

Détails complèts envoyés sur réception d'un timbre de poste.

Les médecins et les malades sont invités à essayer. le Spiromètre gratis aux offices.

13 juillet 1882-1an.

La consomption guérie

Un missionnaire des Indes Orientales ayant communiqué à un vieux médecin, retiré de la pratique la recette d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la consomption, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, ainsi que d'un remède pour la guérison sure et radicale de la débilité générale et des maladies nerveuses. Ce dernier après avoir fait l'expérience dans des milliers de cas des pouvoirs curatifs étonnants de ces remèdes sont qu'il est de son devoir de la faire connaître au public. En conséquence, la recette avec tous les détails, la manière de préparer le remède et de s'en servir, et toute instruction ou avis nécessaires pour obtenir vous-même votre guérison, vous sera envoyé gratis, au retour de la malle, sur réception d'un timbre ou d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

S'adresser au

DR J. C. RAYMOND,
164, rue Washington,
Brooklyn, N. Y.

Québec, 19 octobre 1882—1an. 664

Petites Nouvelles

NOCES D'OR. — On dit qu'en octobre prochain on célèbrera les noces d'or du Rév. M. Hébert, curé de Kamouraska. L'on est déjà à s'organiser à cette fin.

AU CANADA.—Le Révérend Père Jean Marie, abbé de Bellefontaine au diocèse d'Angers, France, s'embarquera au Hâvre pour le Canada le 10 de ce mois. Il arrivera ici vers la fin du mois.

UN CONTRAT.—On annonce que MM John Sharples & Cie, viennent de signer un contrat pour fournir au gouvernement impérial tout le bois de construction dont il aura besoin.

C'est évidemment un joli contrat.

ACHAT.—On assure que M. Philibert Ouellet, commerçant de bois, a acheté de la Banque de Montréal plus d'un million de bois de commerce, appartenant au défunt M. L. Méthot, du Cap St-Ignace.

AYER'S CHERRY PECTORAL.—Il n'y a pas de toux que le " *Ayer's Cherry Pectoral* " ne puisse guérir, si l'on en prend quelques doses. Il sauve tout, temps, santé, argent et bien-être.

INCENDIES A MONTRÉAL.—Nos amis de Montréal ne sont pas exempts d'incendies.

Voici pour samedi seulement. journée n'est pas mauvaise : trois, c'est satisfaisant.

Le premier a eu lieu dans un appartement à emballage contingu au moulin à farine de M. O'Gilvie qui se trouve sur le canal. Les dommages sont évalués à $10 000.

Le second incendie s'est déclaré dans le magasin de Madame Jacobson, ; e St-Joseph. Les pertes sont de $300.

La résidence de M. P. Leslie, sur la rue Parteneau, a été entièrement détruite par le feu ainsi que tout ce qu'elle contenait. Les dommages s'élèvent à $3 000.

DÉLAI.—Une lettre partie de Québec en 1861, pour l'Australie, y a été délivrée, en janvier 1883.

La réponse est arrivée à Québec. Malheureusement la personne à laquelle elle est adressée est en tombe depuis plus de cinq ans.

ENLÈVENENT.—Une jeune fille, du nom de Elmire, Audet de Notre Dame des Anges comté de Portneuf a été enlevée par un sauvage âgé d'à peu près 40 ans de taille moyenne, au commencement de novembre dernier, toutes les recherches ont été jusqu'à ce jour inutiles. C'est une jolie fille blonde, cheveux blond yeux bleus grande pour une enfant de seize ans!

Si elle venait a être découverte les parents prient des personnes charitables de la retenir, et d'en donner avis par les journaux ou privément à Louis Audet Notre-Dame des Anges comté de Portneuf. P. Q.

Les journaux sont priés de reproduire.

ACCIDENT ET DEUX PERTE DE VIE.—Jeudi vers trois heures de l'après-midi. M. McNally avec sa femme sa fille et son époux M. Brown ayant essayé de traverser la voie de l'Intercolonial au moment ou le convoi arrivait ont été atteint par la locomotive.

Les deux femmes ont été tuées et M. N. McNally et Brown sont blessés à mort.

L'accident a eu lieu près de la station de Contorburry N. B. ou réside le frère de McNally. Ils se rendaient chez ce frère qui est retenu au lit par la maladie.

UN VERDICT.—L'on se rappel la mort de William McHale décédé lundi, dernier à l'Hôpital de Marine.

Il se plaignait d'avoir été battu quelques jours auparavant voici le verdict rendu par les jurés à l'enquête tenue par le coroner Belleau.

" Luc William McHale est mort le 26ième jour de février 1883 d'un choc sur le système nerveux causé par la fracture du col du fémur ; la dite fracture ayant été produite par une chûte que le défunt a fait le 21ième jour de février dernier à la porte d'une auberge tenue par un nommé Antoine Masson."

STATISTIQUE.—Dans le cour de l'année dernière, il a été enregistré 987 documents au bureau d'enregistrement du comté de Lévis ; de ce nombre se trouve 28 contrat de mariages et 290 hypothèques. Le montant des honoraires a atteint le chiffre de $2,418.25 et celui des de dépenses du bureau $1,175.

L'ALASKA.—Ce steamer a fait la traversée entre Queenstown. Angleterre, et Sandy Hooks, en six jours et dix-huit heures.

C'est un voyage excessivement rapide à cette époque de l'année.

JUAREZ A L'HOPITAL.—On n'a pas oublié le rôle que rempli Juarez, lors de la dernière guerre du Mexique ; il était neveu de l'ancien président de la République, et il contribua pour une bonne part à la fin dramatique de l'empereur Maximilien.

Ce triste personnage est à l'hôpital de Dijou, et les journaux de cette localité assurent qu'il est sans ressources.

AUX CORRESPONDANTS.—Les personnes qui envoient aux journaux des manuscrits destinés à être imprimés doivent écrire sur des feuillets séparés, et d'un côté seulement. Cette précaution est d'une grande importance pour la célérité et pour la sûreté du travail.

L'EAU.—M. G. U. Beaudry, ingénieur de Montréal, est arrivé en cette ville. On dit que c'est en vue d'un rapport qu'il a préparé sur le meilleur approvisionnement d'eau pour cette ville.

LA VIGNE ET LE VIN.—Nous commencerons prochainement une série d'articles sur la culture de la vigne et sur la frabrication du vin dans la province d'Ontario.

BRAVES.—Une chaloupe conduite par MM. O. Dufour, L. Tremblay et G. Harvey capitaines de goélettes et montée par 14 hommes et une femme a traversé de l'Ile au Coudres à la Baie St-Paul dans l'espace d'une heure et demie. Cette chaloupe de 22 pieds de long était chargée en outre de 90 minots de pommes de terres et d'avoine. C'était des braves.

LE PONT DE GLACE.—Le fils de M. O. Rochette, tanneur, s'est fracturé la jambe aux glissoires, un autre jeune homme s'est brisé la figure et a eu l'œil arraché de son orbite, un troisième s'est demis le bras.

Un cheval ayant pris peur sur l'hypodrome et les timons du traineau s'étant rompus, a parcouru dans une course furibonde tout la largeur du pont et n'a été arrêté qu'au marché Champlain.

Dans plusieurs cahutes on détaillait des liqueurs enivrantes.

Beau dimanche que celui du 4 mars.

ONGUENT ET PILULES DE HOLLOWAY.—Dans toutes les douleurs extérieures, les inflammations ou irritations, plaies, ulcères ou autres maux de ce genre, on peut employer, avec les meilleurs résultats les remèdes du professeur Holloway. L'onguent agit au dehors pendant que les pilules font leur effet en dedans, en purifiant le sang, renouvelant le système et opérant ce bien-être que l'on constate à chaque fois qu'on s'en sert en suivant les prescriptions. Jamais l'onguent et les pilules de Holloway n'ont produit aucun mauvais effet ; au contraire, en maintes circonstances, ils ont préservé de bien funestes conséquences, ou ont fait disparaître des maladies qu'aucun autre remède n'avait pu guérir.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'nn enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 6 janvier 1883—1 an

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les instestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille

Différentes causes, l'âge avancé, les soucis, la maladie, les désappointements et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes en détermine la chute prématurée.

L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux devenus gris ou fanés leur couleur naturelle, brune, blonde, châtaine ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections causées par l'excédant des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruites et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les chevelures faibles ou maladives, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Sûr et inoffensif dans son emploi, **l'Ayer's Hair Vigor** est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile ; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la fraicheur et la force.

Préparé par le **Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U.**, Chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 31 juillet 1882—1an. S

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 8 Mars 1883.—*N* 13

LA PEINE DU CRIME.

(*Suite*).

—Oh ! vous avez eu un superbe mouvement de mépris lorsque vous m'avez vue à son bras ; mais comme toute cette colère s'est évanouie à la première parole prononcée par cet homme ! comme votre regard s'est baissé sous le sien quand il vous a rappelé je ne sais quelle mystérieuse aventure !... comme vous vous êtes tu enfin, lorsqu'il a eu l'insolence de vous dire que votre tranquillité, votre honneur peut-être, dépendaient de sa discrétion... Ah ! Léo ! je connais trop votre fierté pour ne pas soupçonner que cette résignation cache une faiblesse, que cet abaissement dissimule une honte !

—Une honte, Lucienne, une honte pour moi ! Ah ! sûrement, vous n'avez pas eu cette pensée !

Que voulez-vous que je croie ? Que signifie cette allusion au souvenir d'Inigo Torreguy ? Pourquoi cet homme, cet Ismaël, vous a-t-il dit en face que le nom de ce bandit était dans votre pensée avant de venir sur vos lèvres ? Ah ! tenez, ne dites rien, j'ai tout deviné !

—Vous avez deviné ?

—J'ai deviné qu'Ismaël Gantz était dans la confidence de vos amours avec la fille de Baltimore ! J'ai deviné qu'il les avait servis peut-être ! de quoi ces gens-là ne sont-ils pas capables pour de l'argent ?

...J'ai deviné que, dans un jour de honte ou de désespoir, Dieu seul le sait, vous êtes venu à moi pour oublier dans un nouvel amour un amour brisé et flétri ; j'ai deviné que vos paroles de tendresse, vos protestations, vos serments, n'étaient qu'un vain bruit, au moyen duquel vous espériez étouffer la voix de vos regrets ; j'ai deviné enfin que vous ne m'aimiez pas, moi, et que celle que vous aimez s'appelle Thérèse Torreguy, la fille du vagabond, du voleur, de l'assassin !

—Lucienne ! Lucienne ! s'écria Léo tout tremblant d'une émotion poignante, n'insultez pas au malheur de cette pauvre enfant ; soyez bonne, vous qui êtes heureuse !

—Heureuse ! reprit Lucienne d'une voix amère, heureuse ! quand je vous vois près de moi, sombre, préoccupé, frémissant comme un coupable à toute parole qui vous rappelle le souvenir d'une femme aimée. Oh ! n'espérez pas me tromper ; vous l'aimez, vous dis-je, qui sait ? vous l'avez peut-être revue ?

A cette question prononcée d'un accent acéré comme une pointe d'acier, Léo se troubla et pâlit. Son embarras n'échappa pas au regard pénétrant de Lucienne, qui s'écria avec un surcroît de courroux :

—Il l'a revue ! il l'avoue !... Il suffit, monsieur, je sais ce que ma dignité, mon orgueil, si vous voulez, m'ordonne de faire.

En disant ces mots, elle se dirigea d'un pas rapide vers la porte du petit salon ; Léo s'élança sur ses traces, et, la saisissant par la main :

—Lucienne ! dit-il d'une voix suppliante, pensez au scandale que vous allez causer ! Hélas ! vous n'ignorez pas plus que moi que tout acte irréfléchi, accompli dans cette maison, serait commenté au dehors de la façon la plus odieuse...

—Quoi donc ! reprit Lucienne, est-ce ma faute à moi si votre père !...

—Ne parlons pas de mon père, ma cousine... mais de vous, mais de moi ! Un éclat ! y avez-vous réfléchi !.. Le monde ne cherchera-t-il pas à en découvrir la cause ? Quels noms que ceux que vous mêleriez ainsi aux nôtres dans cette fatale collision ! Ne craignez-vous pas pour vous la solidarité de ces rapprochements déplorables ? Et pourquoi tout ce bruit ? Parce que j'ai revu par hasard, sans avoir ni cherché ni prévu cette rencontre, une pauvre fille qu'il est de ma volonté, qu'il est de mon devoir d'oublier ! Je l'ai aimée ! Oui, sans doute ; l'ai-je jamais nié, et est-ce un crime ? Je l'aime encore, dites-vous ?... Ah ! ma cousine, Dieu seul connaît le secret des cœurs, et je ne sais, je l'avoue, si ce que j'éprouve aujourd'hui pour cette malheureuse enfant est de la tendresse ou de la pitié ; mais ce que je sais, Lucienne, ce que je vous affirme avec toute la conviction d'une âme honnête et loyale, c'est que j'ai sollicité votre main librement, sans regret, sans arrière-pensée, et qu'en retour du bonheur que vous voulez me donner, je prendrai à tâche de vous faire oublier, comme je l'oublierai moi-même, l'heure à jamais funeste où je vous ai méconnue.

Léo avait prononcé ces paroles avec un entraînement et une chaleur de sentiment dont la sincérité ne pouvait être suspecte. Il était de bonne foi, en effet, et il ne rusait pas avec son cœur en se jurant à lui-même d'oublier la pauvre Thérèse. Seulement il se faisait illusion sur les difficultés d'une pareille entreprise, et il spéculait un peu à l'aventure sur l'énergie d'une volonté qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de mettre à l'épreuve. Lucienne ne pouvait se flatter d'avoir plus d'expérience que Léo en pareille matière, et elle ne demandait pas mieux que de croire avec lui qu'il achevait de porter le deuil de son amour. Elle lui sut gré même de la franchise avec laquelle il lui avait parlé de ses hésitations et de ses incertitudes ; un aveu ne double-t-il pas toujours la valeur d'un serment ? Lucienne se laissa donc persuader. Son visage reprit sa sérénité calme, bien que toujours un peu hautaine, et elle dit d'une voix légèrement émue :

—Je vous crois, mon cousin, et je veux qu'à l'avenir ma confiance m'obtienne le pardon de mes soupçons. Donnez-moi la main, et conduisez-moi dans le salon de bal ; ne m'avez-vous pas priée pour la première valse ?

Léo s'inclina, et, faisant un dernier effort pour chasser de son front les nuages qui l'obscurcissaient encore, il se mêla avec Lucienne à la foule joyeuse qui s'élançait à l'appel de l'orchestre. Une heure environ après cet incident, et comme une contredanse venait de finir, une porte s'ouvrit tout à coup, et les invités aperçurent au fond d'une vaste salle un notaire assis devant une table chargée de papiers, entre le comte et la comtesse de Villefleur. Léo et Lucienne se tenaient debout, le premier à la droite de son père, la seconde à la gauche de la comtesse. Quatre témoins, placés quelques pas devant le notaire, complétaient la mise en scène officielle.

Sur un signe du comte de Villefleur, les parents et les amis, avertis par les gens de la maison, vinrent se ranger des deux côté de la salle. Ismaël Gantz entra un des premiers et se glissa sans bruit vers l'embrasure d'une fenêtre, d'où il pouvait observer à son aise, tout en évitant les regards curieux qui, pendant toute la soirée, s'étaient attachés à sa personne. Lorsque tout le monde eut pris place, le notaire se leva et procéda à la lecture du contrat de mariage de Léo et de Lucienne. Ismaël, retiré dans son observatoire, sourit plus d'une fois à l'énumération pompeuse des apports matrimoniaux de la fiancée. Il savait mieux que personne ce qu'était devenue cette fortune quasi-royale, et il aurait pu dire en quelles mains se trouvaient toutes ces terres et tous ces châteaux dont les noms s'étalaient en majuscules ambitieuses sur les feuillets du contrat. Il est vrai que le comte de Villefleur, en aliénant frauduleusement la plupart de ces biens, avait eu soin d'excepter leurs noms de la vente, de sorte que Lucienne possédait ses domaines à peu près comme jadis les rois d'Angleterre possédaient la France et les rois de France la Navarre.

Cette formalité terminée, le notaire présenta une plume à Lucienne en l'invitant à apposer sa signature au bas de l'acte. La jeune fille traça son nom d'une main ferme, et elle se disposait à céder la place à Léo, lorsqu'un valet traversa précipitamment la salle et dit quelques mots rapides à l'oreille du comte de Villefleur. Le vieux gentilhomme se leva, l'étonnement et l'effroi peints sur le visage ; mais au même instant il retomba sur son fauteuil, pâle, les mains crispées, les yeux hagards. Tous les assistants tournèrent leurs regards dans la direction qu'indiquaient ceux du vieux gentilhomme, et ils aperçurent debout sur le seuil un commissaire de police revêtu de ses insignes et accompagné de plusieurs agents. Le commissaire marcha droit au comte de Villefleur, et, lui posant la main sur l'épaule, dit d'une voix retentissante :

—Au nom de la loi, comte de Villefleur, je vous arrête !

La foudre, en tombant au milieu de l'assemblée, n'eût pas produit une stupéfaction plus grande, une terreur plus prompte et plus profonde. Pendant que quelques personnes s'empressaient auprès de la comtesse, qui s'était évanouie, Lucienne, folle d'indignation et de honte, traversa la foule d'un pas rapide et se retira dans sa chambre. Léo s'était élancé entre les agents de la justice et son père ; un tremblement convulsif agitait tous ses membres, et ses lèvres contractées purent à peine s'entr'ouvrir pour laisser échapper ces paroles :

—Sortez, monsieur, sortez ! Il y a ici un guet-apens infâme ou une affreuse méprise !...

Le commissaire de police, sans s'émouvoir de cette virulente apostrophe, déploya un papier qu'il tenait à la main et lut à haute voix :

" Ordre de rechercher et d'appréhender au corps, partout où on le trouvera, Alexandre-Théobald, comte de Villefleur, inculpé du crime de faux. "

La lecture de ce mandat était à peine achevée, que tous les spectateurs de cette scène avaient disparu, et que le vide le plus complet s'était fait autour de la famille de Villefleur. Léo était resté atterré, sans mouvement, sans voix, sans pensée. Il reprit pourtant quelque courage en entendant son père prononcer ces paroles d'une voix nette et assurée :

—Mon fils a raison, monsieur ; il y a ici guet-apens ou méprise, et je vous déclare que moi et mes gens nous vous résisterons par la force jusqu'à ce que vous m'ayez montré le prétendu faux que vous m'accusez d'avoir commis.

Le commissaire déploya un second papier : c'était la lettre de change au bas de laquelle le comte de Villefleur avait apposé la signature d'Ismaël. A l'aspect de cette pièce de conviction, le vieux gentilhomme ouvrit des yeux hagards, comme s'il eût vu se dresser devant lui un fantôme.

—Mensonge ! mensonge ! s'écria-t-il d'une voix étranglée par l'étonnement et la terreur ; ce papier... je l'ai brûlé moi-même.

Une petite toux sèche, accompagnée d'un rire strident et sardonique, se fit entendre derrière les rideaux d'une fenêtre.

—Ismaël ! s'écria le comte ; Ismaël ! répéta-t-il en attirant violemment par le bras le vieil usurier, dites donc hautement que ce n'est pas moi qui ai fait ce billet.

Ismaël prit le billet, l'examina attentivement à la lueur d'une bougie, et, le rendant avec un profond salut au commissaire de police :

—C'est bien vous, monsieur le comte, dit-il : je n'ai jamais su mentir à la justice.

—Misérable ! s'écria le vieux gentilhomme, tu sais bien...

—Je sais, répondit Ismaël en se penchant à son oreille, que vous avez brûlé chez moi le calque de ce billet... J'ai toujours un double des pièces de ce genre... Bonne précaution, comme vous voyez, mon cher.

Puis il ajouta cette proposition ironique, qui, en révélant au comte de Villefleur la cause de sa ruine, acheva de lui en montrer toute l'étendue :

—J'ai des intelligences à la Conciergerie ; si vous voulez, je vous ferai mettre dans le même cachot qu'Horace Baltimore.

. . . . . .

Une minute après l'arrestation du comte de Villefleur, il ne restait dans le salon que Léo agenouillé et pressant contre ses lèvres les mains glacées du cadavre de sa mère.

XVIII

Quelques jours après les évènements que nous venons de raconter, Léo, triste, abattu, la honte et le désespoir dans l'âme, errait au hasard dans la partie la moins fréquentée des Champs-Elysées, lorsque son attention fut tout à coup sollicitée par la rencontre d'un homme dont le visage, la tournure, la démarche ne lui semblèrent pas inconnus. L'air et les paroles d'une chanson basque que cet homme fredonnait à mi-voix achevèrent de fixer ses souvenirs ; il reconnut Jean Guérin, qui lui avait plus d'une fois servi de guide dans ses excursions du Vignemale. Il se rappela en même temps que pendant son séjour à Cauterets, il avait vu souvent le petit montagnard en conférences suivies avec Ismaël Gantz, et la pensée lui vint aussitôt que la présence de cet homme à Paris, dans un moment où Baltimore s'y trouvait lui-même, se liait sans doute aux désastres qui venaient de fondre sur sa vie. A tout hasard, et sans s'arrêter au parti que, dans l'intérêt de son père, il pourrait tirer de cette rencontre, il résolut de s'attacher au pas du petit homme et de découvrir, s'il était possible, le motif qui lui avait fait entreprendre un voyage si long, si dispendieux, si étranger aux habitudes de ses compatriotes.

Un intérêt d'une autre sorte l'invitait encore à persévérer dans cette démarche. Le lendemain du jour fatal qui avait apporté le déshonneur et la mort dans l'hôtel de Villefleur, Lucienne s'était retirée chez une parente de sa mère, sans daigner adresser à son malheureux cousin une parole d'adieu et de consolation. Les rares amis qui, par un reste de pudeur, ne s'étaient pas encore éloignés de cette maison de deuil, avaient même remarqué son absence aux funérailles de la marquise, et cet acte d'implacable orgueil, cette preuve odieuse d'égoïsme et d'ingratitude, avaient porté au comble le mépris et l'indignation de Léo. Il s'était rappelé alors l'abnégation résignée, le dévouement sans bornes de cette autre jeune fille qu'il avait aimée et dont toute la vie avait été une immolation volontaire et sans fin. Il se l'était représentée s'efforçant, dans sa sollicitude enfantine, de ramener le sourire sur le front désespéré de sa mère, en élevant à ses chagrins un asile de parfums et de fleurs ; il la voyait, oublieuse de ses propres plaisirs,

passer de longues journées aux pieds de la pauvre folle, et s'essayer pieusement à renouer par de patientes et douces paroles, les pensées sans lien de cette intelligence brisée. Il se souvenait avec attendrissement de la douleur profonde, mais exempte de récriminations, de plaintes, de colère dans laquelle elle s'était abîmée en apprenant la honte et les crimes de son père ; il la voyait encore, épuisée de fatigue, mais forte de courage et d'espoir, attendant sur un banc des Tuileries que l'heure fût venue où il lui serait permis de porter au prisonnier la consolation de ses baisers et de ses larmes, et il comparait involontairement cette intrépide tendresse ce dévouement ardent et vivace, à l'égoïsme glacial qu'il avait rencontré chez Lucienne.

Mais cet égoïsme, cette sécheresse de cœur qu'il reprochait à sa cousine, n'en avait-il pas, le premier, donné l'exemple ? N'avait-il pas, lui aussi, abandonné Thérèse ? Ne s'était-il pas, lui aussi, dérobé par la fuite à la solidarité de la honte, à la contagion du malheur ? Et la réprobation qui s'attachait à lui, qu'était-ce donc, sinon le châtiment de sa faiblesse, le talion de sa lâcheté ? Son admiration pour Thérèse s'était donc accrue de tout le mépris que lui inspiraient la conduite de sa cousine et la sienne propre. Les cendres encore brûlantes de son amour pour la fille de Baltimore s'étaient ravivées au fond de son cœur, et, en dépit des sombres préoccupations qui l'agitaient, ses lèvres se reprenaient à murmurer comme autrefois le nom adoré de Thérèse.

La vue de J. Guérin, en rappelant à sa pensée des lieux et des événements remplis pour lui du souvenir de Thérèse, lui inspira, presque à son insu, le désir et l'espoir de revoir cette malheureuse jeune fille. Ses prévisions ne furent pas trompées.

En effet, le montagnard, après avoir monté les Champs-Élysées, s'engagea dans l'avenue de Lord-Byron, longea le mur d'un jardin, s'arrêta devant une petite porte enfouie sous un épais bouquet d'accacias et de tilleuls, l'ouvrit discrètement à l'aide d'une petite clef de poche, et la referma derrière lui, mais pas assez promptement pour que Léo n'eût eu le temps d'apercevoir Thérèse, occupée en ce moment à dépouiller de leurs plus belles fleurs, destinées à sa mère sans doute, les plates-bandes du jardin. A la vue de la jeune fille, Léo, cédant à l'entraînement de son cœur, sans songer aux dangers qui pouvaient l'atteindre dans cette maison, remplie sans doute des serviteurs ou des complices de Baltimore, secoua vivement une chaînette de fer qui correspondait à une sonnette d'appel. Thérèse vint lui ouvrir elle-même et chancela en le reconnaissant. Il la soutint dans ses bras et l'entraîna sous un berceau de de chèvrefeuille, où il prit place à ses côtés sur un banc de gazon.

—Vous ici ! vous, Léo ! s'écria-t-elle avec un mélange d'étonnement et de bonheur.

—J'avais bien besoin de vous voir, ma Thérèse aimée, répondit-il, je suis si malheureux !

—Malheureux, vous !... Vous êtes malheureux ? reprit Thérèse en fixant sur le jeune homme un regard empreint d'une douce compassion. Oh ! vous avez bien fait de venir, mon ami ; vous me direz vos chagrins, et je pleurerai avec vous.

—Pauvre chère enfant, qui oublie ses peines pour compatir aux miennes ! s'écria Léo en pressant ardemment dans les siennes les mains de la jeune fille. Ah ! je suis bien égoïste de réclamer votre pitié lorsque vous n'avez pas assez de larmes pour vos propres douleurs !

—Mais que vous est-il donc arrivé ? demanda Thérèse avec l'impatience du cœur.

—J'ai été frappé comme vous, Thérèse, frappé des même coups et aussi cruellement.

—Quoi ! votre mère est-elle folle ? Votre père est-il en prison ?

—Je n'ai plus de mère, ma pauvre Thérèse, et mon père est en prison !

Et prononçant ces tristes paroles, Léo avait laissé tomber sa tête dans ses mains, et de grosses larmes ruisselaient entre ses doigts.

—Votre mère est morte ! Oh ! pleurez-la, mon ami, dit Thérèse en mêlant ses larmes à celle du jeune homme ; mais votre père en prison ! votre père ! le comte de Villefleur ! que me dites-vous là ? et puis-je vous croire ?

—Je vous ai dit la vérité, reprit Léo d'une voix sourde, après un moment de silence ; mon père est en prison comme le vôtre, accusé d'un crime comme le vôtre, coupable... oh ! plus coupable que le vôtre peut-être, car s'il n'a pas versé le sang comme Inigo Torreguy, il n'a pas comme lui présenté sa poitrine découverte aux coups de ses adversaires !

Un long silence succéda à ce douloureux aveu ; on n'entendait que les sanglots étouffés de Léo, et les murmures d'une ardente prière soupirée par les lèvres de Thérèse. Lorsque Léo fut parvenu à dominer son émotion, il raconta en détail l'arrestation d'Ismaël Gantz, après l'évasion de Baltimore dans la cabane du Cirque de Gavarnie, les confidences obscures et pourtant menaçantes que le juif lui avait faites en le mettant en demeure de lui rendre la liberté, l'obligation où il s'était trouvé de déférer à cette insolente sommation, et l'indignation du comte de Villefleur en apprenant qu'il avait été conduit à l'oubli de ses devoirs par des soupçons injurieux pour l'honneur de son père. Léo éprouvait un douloureux plaisir à faire entrer Thérèse dans le sanctuaire profané de sa maison. Il se sentait heureux de la bienfaisante compassion qu'il lisait dans les yeux de celle qu'il aimait, et qui descendait comme une pluie parfumée sur les plaies brûlantes de son cœur. Il lui semblait, en outre, que cette similitude de malheur et de honte établissait entre elle et lui un nouveau lien, et que, comme ils s'étaient rapprochés jadis par l'impulsion d'une sympathie réciproque, ils se trouvaient réunis encore une fois par la réprobation à laquelle les avait voués le déshonneur paternel.

Arrivé à la scène du bal. Léo éprouva un moment d'hésitation craintive. Il souffrait cruellement d'avoir à raconter les défaillances de son cœur et la pusillanimité coupable qui l'avait fait tomber aux pieds d'une autre femme. Thérèse l'absoudrait-elle de cet attiédissement de son amour ? serait-elle moins sensible à l'outrage qu'il ne l'avait été lui-même ? ne l'accablerait-elle pas enfin de son mépris, lui qui s'était arrogé le droit de mépriser Lucienne ? A la fin, cependant, appelant tout son courage à son aide, et se résignant à expier le crime de son abandon, il peignit à Thérèse, sans dissimulation et sans réticence, ses déchirements et ses angoisses après qu'il eut reconnu Inigo Torreguy dans Baltimore, son désespoir d'avoir été contraint par le hasard de sa position, par le sentiment impérieux de son devoir, de remettre aux mains des soldats l'homme que, quelques jours auparavant, il eût été heureux de nommer son père ; la persuasion où il avait été conduit qu'il ne serait plus à l'avenir qu'un objet d'horreur pour la pauvre enfant qui, par lui, devenait orpheline, les obsessions de sa famille, les manifestations involontaires, mais évidentes, irrécusables, d'un amour sollicité, qu'il avait toujours feint de méconnaître ; la nécessité, enfin, de sortir, par un violent retour en arrière, d'une voie qui lui paraissait désormais sans issue et sans but. Il lui parla de ses hésitations, de son trouble, de la sombre tristesse qui s'était emparée de lui dans la soirée fatale où devait se décider son union avec Lucienne, jusqu'au moment où la vue d'Ismaël Gantz l'avait arraché à la lutte cruelle de ses pensées.

—Oh ! ma douce Thérèse, s'écria-t-il en couvrant de baisers les mains de la jeune fille, me pardonnerez-vous jamais tout ce que je vous ai fait souffrir ?

—On ne pardonne que les offenses, répondit Thérèse avec un ineffable sourire ; vous avez fait taire votre cœur en obéissant à votre père ; j'aurais fait taire le mien, si vous m'aviez consultée, en vous conseillant la même condescendance... Et puis, quel mal pourriez-vous me faire qui fût aussi grand que le bonheur que vous m'avez donné ?

—Dieu connaissait le trésor de votre miséricorde, ô ma Thérèse, car il a pris soin lui-même de vous venger !

Après cette exclamation de douleur, Léo se recueillit un moment dans un sombre et morne abattement, puis, faisant un dernier appel à l'énergie de sa volonté, il raconta dans tous ses détails la catastrophe qui avait terminé la fête de ses fiançailles. Thérèse avait écouté cette dernière partie du récit avec une attention et une surprise toujours croissantes.

—Quoi ! lorsque Léo eut cessé de parler, c'est Ismaël Gantz qui a dénoncé et accusé votre père ?

—Oui, c'est lui ! c'est le juif maudit ! s'écria Léo avec un accent de haine et de fureur ; c'est lui qui avait préparé cet infernal coup de théâtre : c'est lui qui, de la fenêtre près de laquelle il s'était placé, a donné le signal aux agents de la justice ! Le misérable a été poussé sans doute à cette trahison par un intérêt que je ne puis comprendre, car mon père lui avait, à prix d'or, acheté son silence !

Thérèse réfléchit un moment, puis elle se leva et se dirigea vers la maison, en disant à Léo :

—C'est bien, suivez moi !

—Où me conduisez-vous ? demanda le jeune homme avec étonnement.

—Ismaël est ici, répondit Thérèse ; peut-être pourra-t-il réparer le mal qu'il a fait.

—Ismaël est ici ! s'écria Léo. Oh ! oui ! vous avez raison, menez-moi vers lui ; je saurai bien le contraindre à faire rendre à mon père la liberté et l'honneur.

Léo avait prononcé ces paroles avec une énergie sauvage et menaçante ; Thérèse lui prit doucement la main et lui dit d'un ton suppliant :

—Pas de violence, mon ami ! je viens de vous révéler un secret que j'avais promis de taire ; au nom de votre amitié pour moi, au nom de votre mère, Léo, ne m'en faites pas repentir. Ismaël est ici, mais en fugitif, en proscrit ; c'est un titre, hélas ! qui doit nous être sacré à tous deux ! Songez qu'il est l'ami de mon père ! apprenez aussi que c'est lui qui commande dans cette maison ; que les hommes qui lui obéissent n'ont jamais discuté un ordre, et que la moindre imprudence pourrait vous être fatale. Je ne vous parle pas de moi, Léo ; vous savez bien que je n'accepterais pas un autre sort que le vôtre !

—Eh bien ! soit ! dit Léo, en répondant par une pression de main à l'invitation de Thérèse ; je serai calme, non par crainte des dangers plus ou moins réels que vous me faites entrevoir, mais pour vous, Thérèse, pour vous qui me priez quand vous auriez le droit de me donner des ordres.

—Merci, mon ami, merci, dit Thérèse. A présent j'ai confiance en vous.

Et elle se dirigea, suivie de Léo, vers l'hôtel qui s'élevait à l'extrémité du jardin.

Ismaël Gantz, en effet, avait cherché un refuge dans la villa de l'avenue Lord-Byron. Tant que le comte de Villefleur avait été en liberté, le digne juif n'avait pas craint d'être dénoncé par lui, comme l'avait été Baltimore. L'intérêt bien entendu du vieux gentilhomme devait lui ôter toute velléité de trahison ; Ismaël possédait des secrets trop honteux. il avait été initié de trop près aux mystères occultes de l'hôtel de Villefleur, pour que le scandale de ses révélations pût être atténué par la verbeuse indignation d'un avocat ; mais après l'arrestation du comte de Villefleur, les choses avaient complètement changé de face. Le père de Léo, en effet, une fois sous le coup d'une accusation infamante, ne devait plus hésiter à battre en brèche par tous les moyens possibles la moralité de son accusateur ; menacé du bagne, que lui importait désormais le tort que devaient lui faire dans l'opinion publique ses prodigalités et ses dilapidations ?... Qu'avaient de commun les désordres de sa vie privée avec le crime odieux et lâche dont la justice lui demandait compte ? Et s'il parvenait à prouver qu'Ismaël Gantz était l'ami, l'associé, le complice de Baltimore, quel fonds les juges pourraient-ils faire sur le témoignage d'un homme accusé lui-même d'un crime capital ? Tous ces motifs devaient évidemment déterminer le comte de Villefleur à signaler Ismaël à la justice, et à provoquer son arrestation. L'usurier, à vrai dire, redoutait fort peu pour lui-même les suites d'une action criminelle.

Dans la prévision d'un dénoûment de ce genre, il avait si bien disimulé le secret de ses relations avec le chef de bande des Pyrénées, il avait préparé de longue main des explications si naturelles, si vraisemblables, pour les opérations suspectes dont il s'était fait l'entremetteur et l'agent, il était si assuré d'ailleurs de la discrétion, des dénégations même de Baltimore, qu'en cas d'arrestation, quelques jours de détention préventive lui apparaissaient comme le pire malheur qui pût l'atteindre : mais ce malheur, si léger qu'il eût été en d'autres circonstances, aurait en ce moment ruiné de fond en combre un projet qu'Ismaël méditait et dont l'exécution ne pouvait être dirigé que par lui seul. C'est pourquoi Ismaël Gantz, afin de déjouer les poursuites qui pourraient être dirigées contre lui, avait, sous prétexte d'un voyage en Angleterre, abandonné momentanément son logement de la rue des Vinaigriers, après en avoir enlevé tout ce qui aurait pu provoquer une curiosité trop indiscrète chez les agents de la justice. Ces précautions prises, il avait hésité quelque temps sur le choix d'une retraite ; puis il s'était dit que, s'il était impliqué dans le procès d'Inigo Torreguy, et que son départ précipité fût considéré par les gens du parquet comme un commencement de preuve, la maison de son complice serait, après tout, la dernière où on s'aviserait de le chercher. Cette maison, d'ailleurs, avait été modifiée à l'intérieur sur les plans de Baltimore, et, à tout événement, le bandit y avait fait pratiquer des cachettes assez bien dissimulées pour dépister le flair des plus fins limiers de la police. Ce n'est que par surprise et parce que nul indice ne l'avait porté à se tenir sur ses gardes, que Baltiavait été arrêté sur les indications du comte de Villefleur. A la suite de ses réflexions, et après avoir mûrement examiné les inconvénients et les avantages d'une pareille détermination, Ismaël était venu s'établir

dans la villa de l'avenue Lord-Byron. Il y était caché depuis quelques jours, lorsque Léo y fut conduit par le désir de revoir Thérèse.

Les deux jeunes gens montèrent au premier étage, traversèrent plusieurs pièces, et arrivèrent dans un petit salon qui n'avait d'autre issue apparente que la porte par laquelle ils y avaient pénétré.

—C'est ici, dit Thérèse, en faisant signe à Léo de s'arrêter sur le seuil.

Puis tandis que le jeune homme regardait autour de lui avec surprise, elle s'approcha de la cheminée et appuya fortement le pied sur un des chenets de bronze qui en garnissaient le foyer. La cheminée tourna alors lentement sur elle-même et mit à découvert l'entrée d'un cabinet de travail qui prenait jour par une large baie vitrée pratiquée dans le plafond. Thérèse appela alors son compagnon d'un geste de la main et s'engagea avec lui dans l'ouverture où revint s'enchâsser aussitôt la massive cheminée. Ismaël Gantz était assis dans un vaste fauteuil, près d'une table chargée de registres et de papiers. Au bruit qu'ils firent en entrant, il se retourna brusquement et bondit de surprise en apercevant Léo.

—M. Léo de Villefleur ! s'écria-t-il ; qui signifie cela, Thérèse ?

—Rassurez-vous, Ismaël, répondit Thérèse. Léo est incapable d'une trahison.

—Des sentiments romanesques ! reprit Ismaël avec une ironie amère : c'est très beau, mais je n'y crois pas.

—Vous y croirez, monsieur, dit Léo avec chaleur, lorsque je vous aurai juré sur ma parole de soldat que votre secret sera aussi sacré pour moi qu'il l'est pour Thérèse.

Ismaël fit entendre sa petite toux aigrelette ; puis il dit en étudiant le visage de Léo avec un regard toujours plein de crainte et de défiance ;

—Enfin que me demandez-vous ? que me voulez-vous ?

—M. de Villefleur, reprit Thérèse, vous accuse d'avoir fait jeter son père en prison.

—Ah ! il m'accuse ! dit l'usurier en appuyant sur cette remarque avec un ricanement aigu : le mot n'est pas poli ; mais si cela était, après tout...

—Si cela était, Ismaël, interrompit vivement Thérèse, vous auriez commis une action lâche et méchante !

—Silence, enfant ! s'écria le juif avec autorité ; l'ami de votre père n'a à recevoir de vous ni leçons ni conseils ; c'est bien assez que, par une imprudence ou une présomption inqualifiable, vous n'ayez pas craint de l'exposer à la vengeance de ses ennemis. Assez, vous dis-je, et veuillez vous retirer. Je ne pense pas non plus que M. de Villefleur croie utile de prolonger plus longtemps une entrevue où sa dignité doit trouver plus d'un mécompte.

—Si je n'avais consulté que ma dignité, dit Léo avec hauteur, je n'aurais certes pas troublé la solitude de M Ismaël Gantz ; mais j'ai obéi à un intérêt plus impérieux et moins personnel. Cette démarche que j'ai tentée, j'y persiste ; vous m'écouterez, monsieur ; je vous déclare que je ne sortirai d'ici qu'après que vous m'aurez donné la satisfaction que je prétends obtenir.

—Vous l'entendez, dit Ismaël en se tournant vivement vers Thérèse ; vous l'entendez ! il ordonne ! il menace !

—J'ai eu tort, monsieur, reprit Léo, cédant à un geste de reproche que lui adressait Thérèse ; je serai calme, mais écoutez-moi ; l'entretien que je vous demande est sérieux ; pourtant, je ne l'exige pas, je le sollicite comme une faveur, comme une grâce.

En articulant cette prière, Léo sentit la rougeur lui monter au visage ; il parvint cependant à dissimuler l'émotion de la honte, et il attendit avec anxiété la réponse du juif.

—Oh ! ne refusez pas, Ismaël ! s'écria à son tour Thérèse en joignant les mains dans un geste d'ardente supplication ; pensez que son père est en prison ; son père, Ismaël ! Ah ! je sais ce qu'il doit souffrir, moi qui souffre comme lui !

—Eh bien, soit ! dit brusquement le vieux juif ; mais il est inutile, mon enfant, que vous assistiez à cette conférence. Votre mère, d'ailleurs, a besoin de vos soins ; laissez-nous seuls.

En parlant ainsi, Ismaël avait fait jouer le resssort de la cheminée, qui tourna de nouveau sur elle-même, et Thérèse, obéissant à l'injonction douce, mais ferme qui lui était signifiée, se retira lentement, le cœur gros et les yeux pleins de larmes, après avoir murmuré cette prière à l'oreille de Léo :

—Au nom du ciel, soyez prudent !

Lorsqu'elle eut disparu, Ismaël indiqua un siège à Léo, et lui réitéra la demande qu'il lui avait adressée sur le but de sa visite.

—J'irai droit au fait, dit Léo. Mon père, dans un moment d'erreur, d'entraînement, a commis une faute...

—Un faux ! interrompit Ismaël en appuyant ce correctif de sa petite toux habituelle.

—Soit ! dit Léo. Cette mauvaise action, après tout, ne pouvait vous être préjudiciable ; vous étiez parfaitement libre de désavouer votre signature ; vous avez jugé à propos d'agir autrement, et votre conduite aurait droit à toute ma reconnaissance si je pouvais y voir un autre mobile que votre intérêt personnel.

—Le premier mobile de tous, observa Ismaël avec une ironie sentencieuse.

—Pour certains hommes, c'est la vérité, reprit Léo. Vous avez donc payé cette traite, puis vous en avez réclamé le remboursement au comte de Villefleur.

—Je ne suis pas assez riche pour faire de pareils cadeaux, dit le juif.

—Ni assez niais, apparemment, pour placer votre argent à un intérêt sottement honnête, car si j'en crois ce que m'a dit hier mon père, il vous a racheté la traite en question moyennant une somme quadruple de son chiffre.

—N'était-il pas juste qu'il me payât en outre le service que je lui avais rendu ?

—Je ne conteste pas cela : tout service mérite salaire ; les vôtres sont un peu chers ; toutefois, vous avez le droit d'en fixer le prix. Mais un droit que vous n'aviez pas, monsieur, un droit que vous dénierait la conscience la plus pervertie, la plus dépravée, c'est d'avoir conservé entre vos mains le titre que vous veniez de vendre, c'est d'avoir rendu la copie au lieu de l'original. Un faux aussi celui-là, et un faux commis par vous !

—Nous y voilà ! C'est là que je vous attendais, monsieur le vicomte Eh ! dites-moi, vous qui êtes si sévère pour les petites peccadilles d'un pauvre diable tel que moi, comment jugeriez-vous un homme du monde, un gentilhomme, un grand seigneur, qui, après avoir commis un crime lâche et infâme, un crime digne de la mort, aurait fait un serment pour éviter le supplice, puis violé ce serment et livré à la justice celui qui confiant dans sa parole, lui avait fait grâce de la vie ?

Ismaël Gantz avait formulé cette question avec une énergie si étrange, que Léo, bien qu'il n'en comprît pas exactement l'intention et le but, se sentit troublé jusqu'au fond de l'âme. Aussi ne put il que balbutier avec embarras cette réponse évasive :

—Quel rapport trouvez-vous entre le fait que vous me citez et celui qui vous condamne ?

—Ce rapport, le voici, reprit Ismaël en martelant sourdement chacune de ses paroles. Le grand seigneur qui a commis un crime, un crime digne de mort, se nomme le comte de Villefleur ; l'homme qui le tenait captif entre ses mains, qui n'avait qu'un mot à dire, un doigt de la main à remuer pour faire tomber la tête du coupable, et qui pourtant lui a laissé la vie, se nomme Horace Baltimore.

—Que voulez-vous dire ? et de quel affreux mystère me parlez-vous ? s'écria Léo pâle d'étonnement et d'horreur.

—Une histoire étrange, en effet, reprit l'usurier devenu tout à coup pensif ; mais je n'ai ni le loisir ni la volonté de vous l'apprendre. Qu'il vous suffise de savoir que le comte de Villefleur a commis le crime le plus noir, le plus odieux, en faisant arrêter Baltimore, et que c'est parce que je le savais capable de ce crime que j'avais pris à l'avance mes précautions pour que, le cas échéant, il ne restât pas impuni.

Léo demeura accablé, immobile, l'œil éteint, la poitrine oppressée ; puis, après quelque temps d'un morne silence, il murmura d'une voix lente et découragée :

—Ainsi, c'est une vengeance !

Et comme Ismaël ne répondait à cette exclamation que par son ricanement ironique :

—Mais que vous est donc cet homme, ce Baltimore ? demanda-t-il ; quel service vous a-t-il rendu, pour que vous n'ayez pas hésité à le venger par des moyens si atroces ?

Ismaël fit entendre deux ou trois fois sa petite toux sèche, et il répondit en s'arrangeant commodément dans son vaste fauteuil :

—Vous demandez quel service m'a rendu Horace Baltimore ? eh bien, je vais vous le dire.

XIX

Après s'être recueilli pendant quelques instants, Ismaël parla en ces termes :

" Il y a un peu plus de dix ans, j'habitais Odessa. J'y faisais le courtage et la banque, comme tous ceux de ma nation. C'est à peu près le seul métier qui ne nous soit pas interdit par la législation du pays, et encore ne pouvons-nous compter pour l'exercice de cette double industrie, que sur une protection inefficace et dérisoire. C'est vous dire que nous cherchons naturellement à nous consoler par de gros profits de la sécurité qui nous manque ; c'est en même temps une compensation et une vengeance. Aussi je ne puis m'empêcher de lever les épaules, lorsque j'entends vos fils de famille, vos enfants prodigues, se gendarmer et jeter les hauts cris pour une misérable commission de cinquante pour cent qu'ils nous payent... quand ils nous payent.

" C'est, pardine ! bien autre chose en Russie, à Odessa surtout, ville de trafic, où il est admis qu'un homme habile doit faire fortune en dix ans avec une mise de fonds d'un écu C'est là que se font encore aujourd'hui les beaux coups de bourse : c'est là que se pratique encore l'escompte sur une magnifique échelle. A Paris, on crie au miracle, au scandale, si vous le préférez, quand un pauvre juif a ajouté comme appoint à une vingtaine de billets de banque un assortiment de cages ou de peaux de crocodiles. Enfance de l'art, monsieur. Vous n'avez pas fait un pas depuis Molière ; un prêteur aussi naïf serait interdit par avis de ses parents à Odessa. J'ai prêté, moi qui vous parle, et sur première hypothèque, vingt mille roubles à un jeune boyard, et savez-vous comment je lui ai payé cette somme ? trois mille roubles en peaux d'agneaux, et le reste en bons des cortès. "

Au souvenir de ce bon tour, Ismaël fit entendre son petit rire sec et sacadé, et dans cet accès de joyeuse humeur, il se départit même dans sa ladrerie habituelle jusqu'à offrir une prise de tabac à son auditeur.

" Pendant longtemps, " continua-t-il, rappelé à plus de gravité par l'expression triste et sévère du visage de Léo, " le plus éclatant succès couronna mes opérations ; tout me réussissait : les entreprises les plus téméraires, les spéculations les plus hasardeuses tournaient à ma satisfaction et à la confusion de mes ennemis. Un revers éclatant devait enfin changer toute cette prospérité en misère. Le gouverneur d'Odessa avait un neveu, nommé Ivan Isakoff. C'était un jeune homme perdu de mœurs, livré corps et âme à la débauche... la débauche russe, une débauche effrayante, gigantesque, calquée, sauf l'esprit et l'élégance, sur les monstrueux passe-temps des Romains de l'époque impériale. Vous autres, Français, qui ne passez pas cependant pour de fervents imitateurs de l'austérité de Caton, vous ne toléreriez pas trois mois le scandale de pareils vices. Que diriez-vous donc et que feriez-vous si vous voyiez, comme je l'ai vu, des jeunes gens imberbes, des pages efflanqués, sortis hier de l'école, épuiser sans quitter la table les produits d'un vignoble, et incendier un village pour éclairer une nuit d'orgie ? Telles étaient les distractions

" En conséquence, je lui dis, un jour qu'il était venu me demander quelques centaines de roubles, que je me reprochais amèrement d'avoir, par mes complaisances irréfléchies, facilité ses profusions ; que mon respect pour le nom qu'il portait, pour sa noble famille, et en particulier pour son oncle, le très illustre gouverneur d'Odessa, m'interdisait de me faire à l'avenir l'instrument de sa ruine, et je terminai en lui conseillant de solliciter un commandement dans le Kamtschatka, province favorisée du ciel, où les enfants prodigues pratiquent forcément l'abstinence et l'économie. Mon homélie, comme vous le pensez, ne plut que médiocrement à mon boyard en herbe. Toutefois, comme la dissimulation était une de ses principales qualités, il se garda bien de laisser éclater son mécontentement, et il se retira en me disant, avec un accent ordinaires d'Ivan Isakoff. Une fortune princière, fût-elle alimentée par les mines d'or de l'Oural ne peut suffire longtemps à d'aussi furieuses prodigalités. Donc, Isakoff se ruina. Tant qu'il lui resta une bicoque, un arpent de terre et une tête de serf, je n'hésitai pas à lui venir en aide ; mais un moment arriva où il ne put m'offrir d'autre garantie que sa parole. Je n'ai jamais eu confiance dans ce genre d'hypothèque ; Isakoff était moins que tout autre capable de me convertir.

de résignation dont je ne fus pourtant pas dupe, que j'avais raison, et qu'il allait songer sérieusement à rétablir ses affaires. "

(*A suivre*)

Aux Etats-Unis l'exploitation des forêts emploie 141,000 bûcherons. Rien que les salaires payés à ces derniers s'élèvent annuellement à $36,000,000. La valeur de cette industrie est évaluée à $233,000,000. La Georgie compte 16,778,000,000 de pieds de pin ; la Floride, 6,615,000,000 ; l'Alabama, 18,800,000,000 ; le Mississipi, 17,200,000,000 ; le Minnesota, 6,100,000,000 ; le Michigan, 29,000,000,000 ; le Wiscousin, 41,000 000,000. ; la Louisiane, 48,000,000,000 ; la Pennsylvanie, 1,800,000,000,000 ; l'Arkansas, 41,325,000,000 ; la Californie, 25,825,000,000 ; la Caroline du sud, 3,810,000,000 ; le Maine 5,000,000,000.

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 8 mars 1883.

Farine.—Sup. extra, baril, 196..	$5.50	*a*	5.75
Extra	5.30	*a*	5.50
Forte pour boulanger	5.80	*a*	6.70
Extra du printemps	5.15	*a*	5.40
Superfine No. 2	4.90	*a*	5.00
Fine	4.40	*a*	4.50
Farines en poches, de 100 livres	2.60	*a*	2.70
" de seigle en quart	0.00	*a*	0.00
" Maïs ou blé d'Inde blanc, par 200 livres	4.10	*a*	4 25
" Maïs ou blé d'Inde jaune, par 200 livres	4.00	*a*	4.15
Grains—Blé de semence (rouge) par 60 livres	0.00	*a*	0.00
Pois " "	1.00	*a*	1.05
Fèves le minot	2.00	*a*	2.50
Avoine 32 livres	0.43	*a*	0.43
Son par 100 livres	1.00	*a*	1.05
Gruau par 200 livres	5.75	*a*	6.00
Foin par 100 bottes	9.00	*a*	10.00
Paille par 100 bottes	4 50	*a*	6.00
Orge par minot	0.65	*a*	0.70

Lards, Jambons, Etc, Etc.

Québec, 8 mars 1883.

Lard frais par 100 livres	$ 8 00	*a*	8.50
" frais par livre	0 11	*a*	0.12
" salé " "	0.13	*a*	0.13
Jambons frais par livre	0.10	*a*	0 10
" fumés " "	0.14	*a*	0.14
Lard Mess, 200 livres	22.50	*a*	23 00
" Mince, " "	21.00	*a*	21.50
" Prime Mess, " "	19.00	*a*	20 00
" Engl.P.Mess, " "	19.00	*a*	20 00
" Extra Prime, " "	16.00	*a*	17.00
Saindoux en sceau	3.00	*a*	3 00

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 8 mars 1883.

Beurre frais par livre	$0.25	*a*	0 30
" salé " "	0 20	*a*	0.22
Patates par minot	0.50	*a*	0 60
Œufs par douz	0.25	*a*	.30
Sucre d'érable par livre	0.08	*a*	0.10
Fromage, par livre	0.15	*a*	0.15
Oignons par caisse	2 50	*a*	2 80

Poissons.

Québec, 8 mars 1883.

Poissons—Séché le quintal	$6.00	*a*	6.50
Morue verte le baril	8.00	*a*	8.00
Saumon No. 1, baril de 200 livres	21.00	*a*	21.50
Saumon N.1, la livre	0.13	*a*	00.14
Hareng du Labrador	5.50	*a*	7.00

Volailles.

Québec, 8 mars 1883.

Dindes par couple	$4.00	*a*	5.00
Volailles "	0.90	*a*	1.00
Oies "	1.00	*a*	2.00

DÉCÈS

Hier, à l'âge de sept ans, Marie-Antoinette, élève du Pensionnat de St-Roch, et fille ainée de M. Sabin Réaume, employé civil.

A Ottawa mardi, le 27 février, à l'âge de 58 ans, M. Jean-Baptiste Moffet, menuisier, autrefois de St-Roch de Québec.

Cet ancien citoyen de St-Roch était connu et estimé de tous pour son esprit de charité et son devouement à la classe souffrante. C'était un citoyen accompli.

R. I. P.

Spécialité de vin blanc
POUR LA MESSE

ON TROUVE chez **M. HIPPOLYTE GIRARDOT**, viticulteur et correspondant de notre JOURNAL, à Sandwich, Ontario,

1. Des vins pour la Messe, lesquels ont été honorés des recommandations du Révérend Père O'Connor, supérieur au Collège de Sandwich, et de Mgr Walsh, évêque de London.
2. Des vins de table, très appréciés par tous ceux qui en ont fait usage jusqu'à présent.
3. Des jeunes plants de vigne, prêts à être livrés sur demande.

Les prix défient toute concurrence étrangère.

Pour renseignements comme pour traiter, s'adresser directement au producteur. Des échantillons seront envoyés sur demande.

Québec, 1er Mars 1883.—1an. X



FOURNEAUX ECONOMIQUES

CES FOURNEAUX, destinés à la cuisson des aliments ou à la production d'eau bouillante, sont indispensables dans les petites comme dans les grandes exploitations ; ils se recommandent par une économie de temps et de combustibles, comparés aux fourneaux en usage jusqu'à ce jour. Le retour des flammes explique cette économie. Après avoir chauffé le fond de la chaudière, la flamme en chauffe la circonférence ; ainsi concentré, elle est tout utilisée en dedans du fourneau. Ces appareils peuvent aussi être employés avantageusement pour faire les lessives, fondre les suifs, etc. Quelques cultivateurs s'en servent même pour faire bouillir l'eau d'érable.

On peut obtenir de ces fournaux économiques chez

Coté & Vessot,

A QUÉBEC, No 30, RUE ST-PAUL.

Québec, 19 octobre 1882—1 an 563

$500 *de récompense !*

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules ; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des contrefaçons et de imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabriquants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents



LA SANTÉ EST LA RICHESSE.

Le traitement du docteur E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la décrépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars ; envoyées par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevrons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison.

JOHN C. WEST & CIE,
Seuls propriétaires, Toronto, Ont.

En vente à Québec chez J. J. Veldon, 122, rue St-Joseph, et chez E. Giroux & Frères, 37 et 39, rue St-Pierre

Québec, 9 août 1882—1an. 602

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et *Onguent Holloway !*

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme,

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD. LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1½d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 35 cents, 90 cents et $1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,
533, Oxford Street, London.

Québec, 2 novembre 1881—1 an. C

$10 A $1,000 DEPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tout, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.



Kendall's Spavin Cure.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES :

Hamilton, Mo., 14 Juin 1881.

B. J. KENDALL & CIE.

Messieurs,

La présente note est pour certifier que j'ai fait usage du *Kendall's Spavin Cure* et que je l'ai trouvé tel qu'il était recommandé et même meilleur. En l'employant, j'ai réussi à faire disparaître des coliosités, des esquilles, des excroissances ou d'autres difformités des os ; c'est un véritable plaisir pour moi que de le recommander en attestant qu'il est, pour les différentes maladies des os, le meilleur remède dont je me sois jamais servi, après en avoir employé un très grand nombre, ayant fait de ces maladies une étude spéciale pendant des années.

Votre très respectueux P. V. CRIST.

D'UN EMIMENT MEDECIN.

Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

DR J. B. KENDALL & CIE, Messieurs :—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le *Turf, Field and Farm* du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boiteux pendant dix-huit mois, par suite d'un éparvin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille. qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suros qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujour d'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement,
H. A. BERTOLETT, M. D.

"KENDALL'S SPAVIN CURE."

Frémont, Ohio, 25 janvier 1881.

Dr. B. J. Kendall & Cie. Messieurs :—Je crois qu'il est de mon devoir de vous offrir mes remerciements pour le bénéfice et le profit que j'ai retiré de l'usage de votre inestimable et célèbre "Kendall's Spavin Cure." Mon cousin et moi avions un magnifique étalon, valant $4,000, qui avait un très mauvais éparvin, et que quatre chirurgiens-vétérinaires éminents avaient déclaré inguérissable, et fini pour toujours. En dernier ressort, je conseillai à mon cousin d'essayer une bouteille de "Kendall's Spavin Cure." Il eut un effet merveilleux ; la troisième bouteille l'a guéri, et le cheval est maintenant aussi bien que jamais. Le Dr. Dick, l'éminent chirurgien-vétérinaire d'Edinburgh, était mon oncle, et je prends un grand intérêt dans le succès de sa profession.

Sincèrement,
JAMES A WILSON, *Ingénieur Civil.*

KENDALL'S SPAVIN CURE.

SUR LA CHAIR HUMAINE

Il a été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certain qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Il a la force pour pénétrer où n'ont pu atteindre d'autres remèdes, et guérir les maux les plus difficiles, sans causer jamais aucune éruption ou autre altération de la peau, ni produire aucune douleur.

Prix, $1.00 la bouteille, ou six bouteilles pour $5.00. Tous les Pharmaciens l'ont en mains, ou pourront vous le procurer, ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires Dr B. J. KENDALL & CIE, Enosburgh, Falls, Vt.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN, FILS & CIE,
Montréal P. Q., Agents généraux.

Québec, 25 février 1882—1an 468

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE.
POUR LA FRANCE :—10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par
Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
Rue Buade, No 9.

Imprimé et publié par
Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, rue Buade, Québec.